#272

Dynam!sme

PÉRIODIQUE BIMESTRIEL DE L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES (UWE) - 04-05/2018

06
L'Union Wallonne des Entreprises lance son "Wallomètre" !

10
Belgian Business Awards for the Environment : les lauréats 2018 !

16
Décret sols : Le pragmatisme au cœur de la réforme

Spécial "Environnement"

union wallonne des entreprises

Accélérer la création et le développement de l'activité économique en Wallonie

Généreusement équipée, elle va faire jaser vos collègues.

Versions TDI 120 CV déductibles à 90 %.(2)

La Passat Business.

À partir de **305 €/mois** HTVA(1) en Renting Financier.

Profitez du standing et de tout l'agrément de l'équipement premium de la Passat Business : régulateur de vitesse adaptatif ACC, climatisation 3 zones, jantes en alliage léger, phares avant LED, GPS Discover Media, caméra de recul, couleur métallisée… Reste à décider si vous préférez en profiter en version Berline ou Variant. Pourquoi pas lors d'un essai, en guise d'avant-goût.

Plus d'infos chez tous les concessionnaires Volkswagen ou sur volkswagen.be

Volkswagen

1,7 - 6,9 L/100 KM · 38 - 160 G CO_2/KM (NEDC)

D'Ieteren Donnons priorité à la sécurité. Informations environnementales (A.R. 19/03/2004) : www.volkswagen.be

(1) Volkswagen Passat Berline Comfortline Business TDI 120 CV 6v. Prix catalogue TVAC: 32.540 €. Loyer TVAC : 369,05 €. Offre en Renting Financier Volkswagen Financial Services calculée sur base de 60 mois, avec un premier loyer majoré de 1.250€ HTVA et une option d'achat de 20%. Offre réservée aux professionnels. Sous réserve d'acceptation du dossier par D'Ieteren Lease s.a., siège social : Leuvensesteenweg 679, 3071 Kortenberg - RPM Leuven - BCE 0402623937. Prix à partir du 01/03/2018 et valables jusqu'au 30/04/2018. Volkswagen Financial Services est une dénomination commerciale de D'Ieteren Lease s.a. (filiale de Volkswagen D'Ieteren Finance s.a.). D'Ieteren Lease SA (FSMA 20172A) est un agent non lié de P&V Assurances (FSMA 0058). Modèle illustré équipé d'options payantes. (2) Valable pour les versions TDI 120 CV Berline et Variant avec jantes 16" ou 17" et équipements de série.

Editorial

par **Yves PRETE**, Président de l'UWE

Concilier défis environnementaux et **développement économique**

Les défis environnementaux, l'utilisation rationnelle du territoire, la transition énergétique et la mobilité durable sont quatre enjeux majeurs de notre temps. Et la Wallonie n'y échappe pas ! Ces matières sont toutefois très techniques et il n'est pas toujours aisé pour une entreprise de se retrouver pleinement dans la législation et les actualités foisonnantes portant sur ces matières.

Cela n'empêche pas toutefois le monde de l'entreprise d'être pleinement concerné.

Nos entreprises sont d'une part soumises à de nombreuses obligations liées à ces matières (taxes, réglementations, rapportage, permis, normes..) mais d'autre part, nombre d'entre elles ont dépassé ce cadre contraignant pour s'insérer depuis de longues années dans des dynamiques anticipatives et prospectives sur ces sujets. Elles se sont positionnées pour répondre à ces enjeux et les intégrer dans leur stratégie et certaines y ont même puisé des opportunités économiques. De nombreuses entreprises wallonnes sont citées en exemple.

L'économie circulaire est sans doute une approche encore jeune et extrêmement marginale au sein de notre économie. Elle est toutefois destinée à prendre de l'ampleur et à modifier à terme certains déterminants de nos chaînes de production de biens et de services. Elle ne pourra toutefois pas échapper à la logique économique et ne pourra pleinement émerger qu'en permettant de rencontrer des objectifs bien sûr environnementaux, mais aussi couplés à une nécessaire rentabilité.

Les défis sont grands pour notre Région dans ces quatre matières, et le premier d'entre eux sera de les concilier avec la nécessité du développement.

Pour y parvenir, il faudra qu'entreprises et pouvoirs publics s'entendent sur les objectifs à atteindre et les moyens d'y arriver, dans le respect des contraintes de chacun. L'autorité publique ne peut en effet fixer des objectifs contraignants à ses citoyens et entreprises (réduction drastiques des émissions de CO_2, fin de l'urbanisation..) sans préalablement s'assurer que ces objectifs sont crédibles et compatibles avec la poursuite du développement de la Wallonie dans l'échéance fixée. ■

union wallonne des **entreprises**

Comment Luminus accompagne les entreprises pour réduire leur empreinte CO_2 ?

Le changement climatique est là et nous touche dans notre quotidien. Il est établi que les émissions de CO_2 sont à la base de ce réchauffement planétaire. Nous faisons face à une crise environnementale majeure à laquelle l'Union européenne veut répondre en réduisant la consommation d'énergie de 30% d'ici 2030.

Il est évident que chacun a un rôle à jouer dès à présent pour contribuer à cette diminution, que l'on soit une entreprise, une collectivité ou un simple citoyen.

Luminus, le numéro 2 du marché belge de l'énergie, voit donc dans cette crise une opportunité unique de se transformer, mais aussi d'aider ses clients à réduire leur impact sur l'environnement tout en diminuant leur facture. Depuis plusieurs années, Luminus s'est ainsi tourné vers les énergies vertes et s'est spécialisé dans les solutions énergétiques sur-mesure pour les entreprises. Elle les accompagne dans leur quête d'un rendement énergétique optimal, intelligent et sécurisé avec pour objectif de les aider à réduire leur impact sur l'environnement tout en augmentant leur productivité et leur compétitivité pour en faire un moteur de croissance.

Et cette stratégie fonctionne : il est tout à fait possible de réduire la consommation énergétique (donc les émissions de CO_2) des processus industriels, des bâtiments administratifs ou publics et des habitations de façon rentable.

Une histoire de confiance mutuelle

Safran Aero Boosters, spécialiste mondial en sous-ensembles de moteurs d'avion, en est un exemple concret et travaille avec Luminus pour améliorer son efficacité énergétique.

Un atout majeur pour Jean-Marc Delaunoy, Industrial Strategy & Investment Manager chez Safran Aero Boosters qui a compris que son site regorge de potentiels pour être plus efficace énergétiquement, c'est-à-dire pour réduire ses émissions de CO_2 et ses coûts.

« C'est ce qui nous intéresse : bénéficier de services intégrés qui peuvent nous aider à économiser de l'énergie, à produire par nous-mêmes de l'énergie,... avec une approche simple et efficace », conclut Jean-Marc Delaunoy Industrial Strategy & Investment Manager chez Safran Aero Boosters.

Safran Areo Boosters a ainsi installé une première cogénération en 2006 de 1.168 KWe, avec la filiale de Luminus, Vanparijs Engineers, dans le but d'augmenter l'efficience énergétique de la chaufferie qui fournit le chauffage pour les bâtiments et pour les processus. En 2014, une deuxième unité de 404 KWe a été rajoutée et en 2016, après 10 ans de fonctionnement, la première cogénération a été remplacée par une nouvelle installation encore plus efficace. Avec les optimisations apportées et un contrat de maintenance avec garantie de performances pour les deux cogénérations, Safran Aero Boosters peut repartir avec une installation fiable pour 10 ans.

Safran Aero Boosters a également fait appel à une autre filiale de Luminus, Newelec, pour remplacer progressivement l'ancien éclairage de ses sites par des LED, afin de réduire sa consommation d'électricité et d'améliorer le confort.

Et d'autres projets sont encore en cours. Luminus analyse la possibilité de financer et d'installer des panneaux photovoltaïques avec sa filiale Dauvister et étudie le potentiel éolien du site de l'entreprise. Ces deux solutions pourraient à terme permettre de réduire de manière substantielle les coûts pour Safran Aero Boosters grâce à l'autoconsommation de l'électricité produite par ces sources renouvelables.

Pour plus d'informations, contactez-nous :

btb@edfluminus.be
www.luminus.be

Sommaire #272

06 Ambition 2020

06 **UWE 2.0 |** Lancement du "Wallomètre" de l'UWE

08 Entreprises

08 **Esprit d'Entreprendre |** Journée Découverte Entreprises

10 **Gestion durable |** Les «BBAE 2018»

12 **Mobilité |** Projet «Cash for Car» et «Budget Mobilité»

15 Dossier "SPÉCIAL ENVIRONNEMENT"

42 Réseau

42 **Parcs d'activité durables |** L'ACBW et le développement durable

44 Lifestyle

44 **MICE |** Province de Luxembourg

Dynam!sme Le périodique bimestriel édité en commun par l'Union Wallonne des Entreprises ASBL et la Maison des Entreprises wallonnes ASBL

UWE, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre, Tél. : +32 (0) 10.47.19.40, Fax : +32 (0) 10.45.33.43, dynamisme@uwe.be, www.dynamismewallon.be

- **Rédaction :** Yves-Etienne Massart (rédacteur en chef), Thierry Decloux • e-Mail : prenom.nom@uwe.be
- **Conseil de Rédaction :** Jean de Lame, Olivier de Wasseige, André Lebrun, Didier Paquot, Jean-Jacques Westhof
- **Mise en page :** Thierry Decloux • **Impression :** Paperland (Bruxelles) • **Routage :** Axedis (Limal)
- **Régie publicitaire :** Target Advertising SPRL, +32 (0) 81.40.91.59, +32 (0) 497.22.44.45, carole.mawet@targetadvertising.be
- **Editeur Responsable :** Jean de Lame, Chemin du Stocquoy 3, B-1300 Wavre
- **Abonnement annuel (6 numéros) :** 30 EUR à verser sur le compte de la Maison des Entreprises wallonnes 360-1149184-31
- **Tirage :** 7.942 exemplaires (contrôle CIM)

ISSN 0776-1716

Toute reproduction, même partielle, des textes et des documents de ce numéro est soumise à l'approbation préalable de la rédaction.

Le "Wallomètre"

L'évaluation permanente de la santé économique de la Wallonie

C'EST UNE NOUVEAUTÉ ET ELLE EST SIGNÉE «UWE». LE WALLOMÈTRE EST EN LIGNE DEPUIS LE DÉBUT DU MOIS DE MAI. ON Y RETROUVE TOUTES LES STATISTIQUES PERMETTANT DE MESURER L'ÉTAT DE SANTÉ DE L'ÉCONOMIE WALLONNE. SON AMBITION : NOURRIR LA RÉFLEXION ET LE DÉBAT, SERVIR D'OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION !

par Yves-Etienne MASSART

A la manœuvre derrière ce nouveau site, le département Economie de l'UWE. Le Wallomètre est le fruit d'un travail de longue haleine afin de rassembler et compiler une série d'indicateurs statistiques macroéconomiques. A l'origine de la création de ce portail d'informations, le constat que nombre de personnes ou d'organismes travaillent avec des données venant d'un peu partout, tant les sources potentielles sont nombreuses.

Pour Olivier de Wasseige, "*il était utile de rassembler cette véritable mine d'informations et de la rendre accessible au départ d'un seul lieu. C'est là toute l'utilité de notre Wallomètre ! Et nous avons voulu mettre l'accent sur la lisibilité de cette information pour le plus grand nombre, à travers des graphiques clairs, dynamiques et mis à jour en temps réel*". Autre avantage : l'ensemble des données sera téléchargeable, ce qui signifie que chacun pourra réorganiser les graphiques comme il le souhaite en fonction de l'utilisation qu'il veut en faire.

Baromètre de premier choix

Le CEO de l'UWE ne s'en cache pas, cet outil totalement innovant va servir à renforcer le travail de lobbying de son équipe : "*Notre première cible est bien évidemment le monde politique, mais pas uniquement : les journalistes, les entreprises, les candidats entrepreneurs, le monde académique, les étudiants et même l'ensemble des citoyens sont aussi concernés*".

Pour Didier Paquot, Directeur du Département économique de l'UWE, le Wallomètre est un baromètre de premier choix : "*Jusqu'à présent, l'information sur l'économie wallonne était disséminée sur de nombreux sites et via de nombreuses sources. L'UWE a voulu la rassembler en un seul portail, afin d'offrir au lecteur, de manière objective, un ensemble d'indicateurs clés de la santé de notre région, mais aussi de donner une évaluation de celle-ci, au travers d'analyses, de commentaires sur l'actualité, et de publications*".

"*Par ailleurs*, ajoute Olivier de Wasseige, *on y trouvera aussi notre perception de l'avancement des 20 mesures concrètes que l'UWE a recommandées au nouveau Gouvernement wallon en 2017*".

En effet, en lien avec ces indicateurs, le Wallomètre proposera une série d'actualités relayant la publication d'études, de rapports, de données évoquées à travers des interviews ou des débats. Le tout accompagné des commentaires de l'UWE, afin que toute personne intéressée puisse également décoder ces informations à travers la grille de lecture qu'en fait l'organisation patronale. Quelques exemples :

- Quelles sont les dernières statistiques sur l'économie Wallonne ?
- Quelles études et quelles synthèses en fait l'UWE ?
- Quel impact ont sur le terrain les politiques publiques ?
- Où en sont les 20 mesures recommandées par l'UWE pour booster la Wallonie avant la fin de la législature ?
- Où doivent se concentrer les priorités ?

Ces questions rythment au quotidien le travail de l'UWE.

Olivier de WASSEIGE,
Administrateur Délégué
Union Wallonne des Entreprises

> NOUS AVONS VOULU METTRE L'ACCENT SUR LA LISIBILITÉ DE L'INFORMATION POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, À TRAVERS DES GRAPHIQUES CLAIRS, DYNAMIQUES ET MIS À JOUR EN TEMPS RÉEL.

Le Wallomètre publiera donc les principaux indicateurs : PIB, conjoncture, entreprises, exportations, R&D, marché du travail, éducation et formation, tout en offrant une lecture wallonne de ces différents indices.

Multitude de sources

Dans la pratique, ce nouveau site de l'UWE fournit, par grands thèmes, les principaux indicateurs macroéconomiques avec, à chaque fois, la possibilité de comparer la Wallonie aux autres régions belges et parfois avec la moyenne européenne (Zone euro et Union européenne des 28). Il permet également de suivre l'évolution d'année en année. L'UWE s'appuie autant sur des sources internes qu'externes. En effet, à côté de ses différentes études conjoncturelles ou de ses études annuelles, l'UWE se base sur l'expertise et les études de nombreuses institutions : BNB, Bureau du Plan, ICN, SPF Economie, EuroStat, ONSS, baromètres sectoriels, Commission de coopération fédérale, Groupe de concertation CFS/STAT et Politique scientifique fédérale. Autant de sources incontestables, un élément incontournable pour la fiabilité du Wallomètre !

En outre, le site est aussi une porte d'entrée vers les études de l'UWE qui, depuis de nombreuses années, répondent à quantité de questions. Parmi les grands classiques : combien y a-t-il d'entreprises en Wallonie ? De quelle taille ? Dans quels secteurs ? Combien en crée-t-on chaque année ? Combien disparaissent ? Innovent-elles ? Qui emploient-elles ? Toutes ces questions trouvent désormais réponse sur les différentes pages du Wallomètre, aussi bien consultable sur PC que sur smartphone ou tablette.

Les idées de futurs développements sont déjà dans les cartons : d'autres données pourraient en effet, à terme, venir enrichir le site, au-delà des traditionnels indices économiques ou relatifs au marché de l'emploi. Des données en matière d'environnement, de mobilité, de transport, de logistique, par exemple, intéressent aussi les différentes cibles de cet outil et y auraient toute leur place. De quoi renforcer encore, si nécessaire, l'intérêt et la pertinence du Wallomètre. "*Nous pensons réellement que ce portail peut devenir un point d'entrée intéressant pour tous ceux qui s'occupent de et sont intéressés par la santé économique de la Wallonie*", conclut Olivier de Wasseige. ■

Retrouvez le Wallomètre UWE à l'adresse :
www.wallometre.be

Pourquoi ouvrir ses portes ?

Journée Découverte Entreprises

L'UNION WALLONNE DES ENTREPRISES SOUTIENT SUDPRESSE DANS L'ORGANISATION DE LA JOURNÉE DÉCOUVERTE ENTREPRISES, LE PLUS GRAND ÉVÉNEMENT TOUS PUBLICS D'UN JOUR EN BELGIQUE (500.000 VISITEURS !), ORGANISÉ CHAQUE PREMIER DIMANCHE D'OCTOBRE DEPUIS PLUS DE 20 ANS, ET DURANT LEQUEL DES CENTAINES D'ENTREPRISES OUVRENT LEURS PORTES AU GRAND PUBLIC.

Soutenue par une campagne médiatique de grande envergure en TV et en radio, sur Internet mais aussi dans tous les journaux du groupe Rossel (Sudpresse, Le Soir, L'Echo, VLAN, 7Dimanche), la Journée Découverte Entreprises offre une occasion unique aux entreprises de développer leur image de marque, de valoriser leur personnel, de développer leur chiffre d'affaires, de conquérir de nouveaux clients et investisseurs ou encore de recruter de futurs collaborateurs.

De nombreuses entreprises participent régulièrement à la Journée Découverte Entreprises, comme Bonbons à l'Ancienne, une confiserie liégeoise spécialisée dans la production du célèbre bonbon pointu, le Cuberdon, qui en est à sa troisième participation.

"*Nous avons été surpris du monde qui était intéressé par le produit en lui-même*, explique Christian Maenhout, Directeur de Bonbons à l'Ancienne. *Et par le retour ! Cela nous a amené beaucoup de clients et une communication assez énorme par la suite*". L'entreprise a ainsi comptabilisé plus de 6.000 entrées lors de la dernière édition.

"*Le plus important, c'est que les visiteurs sortent avec une image positive*, souligne Christian Maenhout, qui a mis en place un parcours attractif et éducatif, aussi bien pour les adultes que pour les enfants.

Les clients connaissent mieux le produit et surtout ils en parlent. Ils sont confiants car ils ont vu comment il est fabriqué".

Tout comme Bonbons à l'Ancienne, l'entreprise Pierret, basée à Transinne et spécialisée dans la fabrication de portes et fenêtres, a elle aussi décidé de remettre le couvert en 2018. La société a à cœur de faire découvrir son savoir-faire et le processus de fabrication de leurs menuiseries, finalement très peu connu du grand public.

Pour Marie Roset, assistante marketing au sein de la société Pierret, le consommateur est particulièrement sensible à l'achat local. "*Toutes nos recherches, nos développements et notre fabrication se font ici en Wallonie. C'est cette qualité que nous souhaitons mettre en avant auprès du public. Preuve que le 100% belge a du bon !*"

Tentées d'ouvrir leurs portes, d'autres entreprises ont également décidé de sauter le pas cette année, comme Point Chaud, qui participera à l'événement pour la première fois en octobre.

Le groupe ouvrira exceptionnellement son atelier de fabrication en boulangerie, pâtisserie et briocherie, avec pour objectif de montrer au grand public que les produits Point Chaud sont fabriqués de façon artisanale et non industrielle.

Christian MAENHOUT,
Directeur de Bonbons à l'Ancienne

> NOUS AVONS ÉTÉ SURPRIS PAR LE RETOUR DE NOTRE PARTICIPATION À LA JOURNÉE DÉCOUVERTE ENTREPRISES : CELA NOUS A AMENÉ BEAUCOUP DE CLIENTS ET UNE COMMUNICATION ASSEZ ÉNORME PAR LA SUITE.

D'après Aurore Somja, Assistante Marketing au sein du groupe Point Chaud, "*le grand public est curieux de connaître le fonctionnement des entreprises locales. Il veut plus de transparence sur les processus de fabrication et la qualité des produits qu'il consomme. Le grand public veut être rassuré quant à l'éthique des entreprises*".

La Journée Découverte Entreprises se déroulera le dimanche 7 octobre 2018

LE 1ER DIMANCHE D'OCTOBRE
JOURNEE DECOUVERTE ENTREPRISES

Pour vous inscrire ou recevoir plus d'informations, contactez Laura DOUXFILS, gestionnaire de projet JDE (0470/45.79.90, laura.douxfils@sudpresse.be).

Plus d'informations sont également disponibles sur le site **www.jde-wallonie.be** ou sur la page Facebook : Entreprises facebook.com/JourneeDecouverteEntreprise.

Les «BBAE 2018»

Les précurseurs des entreprises de demain récompensés

TOUS LES DEUX ANS, LA FEB ORGANISE LES **BELGIAN BUSINESS AWARDS FOR THE ENVIRONMENT (BBAE)**. CES PRIX RÉCOMPENSENT LES ENTREPRISES DE TOUTES TAILLES QUI CONTRIBUENT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COMBINENT DE MANIÈRE INNOVANTE ET INTELLIGENTE L'ÉCONOMIE ET L'ENVIRONNEMENT. CETTE ANNÉE, C'EST JANSSEN PHARMACEUTICA ASSOCIÉ À DE NEEF CHEMICALS QUI SE HISSE À LA PREMIÈRE PLACE.

par Olivier CAPPELLIN et Amandine STARREN

Cette année, la 16e édition des BBAE a été organisée par la FEB avec le soutien de la Ministre Marie-Christine Marghem, Ministre de l'Energie, de l'Environnement et du Développement Durable, et du Ministre Kris Peeters, Vice-premier Ministre et Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs.

Comme pour les éditions précédentes, plusieurs catégories étaient représentées et récompensées : les produits et services, les procédés, la coopération internationale et le management. A cela s'ajoutaient deux prix spéciaux : «Biodiversité» et «Young Talents». Parmi les 34 dossiers en compétition, 11 ont été nominés par un jury (dont fait partie la Cellule Environnement de l'UWE), présidé par Roland Moreaux, Directeur DG Environnement, SPF Santé Publique.

Parmi les 11 sélectionnés, quatre ont été désignés comme les grands vainqueurs de la sélection belge. Ces 4 entreprises ainsi que 7 autres nominés auront l'occasion d'aller défendre nos couleurs dans quelques mois aux European Business Awards for the Environment.

Voici la présentation de ces grands gagnants qui nous démontrent que l'innovation en matière d'environnement ne se résume pas qu'à l'invention de nouvelles technologies.

Le 1er prix récompense les partenariats développés par JANSSEN PHAMACEUTICA avec De Neef Chemicals et InOpsys.

01 Les deux projets («Plant on a Truck» et «Circular Economy Project») permettent de convertir des flux considérés auparavant comme des déchets en une nouvelle matière première. Ces exemples illustrent tout le potentiel de la symbiose industrielle et du recyclage à haute valeur ajoutée.

Le 2e prix est remporté par l'entreprise NNOF.

02 Nnof donne une seconde vie aux matériaux de bureau déjà utilisés. L'entreprise propose des aménagements de bureaux modernes en réutilisant les matières premières du mobilier de bureau existant. Le gain environnemental est parlant : 70% de déchets en moins et une réduction des émissions de CO_2.

Ex-aequo à la 3e place, on retrouve BALTIMORE AIRCOIL INTERNATIONAL et SIOEN INDUSTRIES.

03 Sioen a présenté 2 innovations. La première est GreenTecStyle™, un substrat de croissance flexible et léger pour plantes vivaces, utilisé pour des murs intérieurs ou extérieurs végétaux. La deuxième innovation est AlgaeTex®. Ces textiles sont utilisés en tant que substrats de culture de pointe pour la culture d'algues. Ils augmentent le rendement de l'aquaculture des algues, elles-mêmes utilisées dans une série d'applications durables.

04 Baltimore Aircoil Company, société spécialisée dans les équipements de refroidissement utilisés dans des installations industrielles et alimentaires, a développé un nouveau produit, Nexus™, sur base d'une technologie innovante de transfert de chaleur. Le nouvel appareil, plus petit, utilise 30% moins d'eau et est 30% plus efficace en termes énergétiques, ce qui contribue concrètement à diminuer aussi bien les coûts que les émissions de CO_2 des industries.

> CELUI QUI S'ENGAGE AUJOURD'HUI POUR UN ENTREPRENEURIAT DURABLE SE PRÉOCCUPE DE L'AVENIR DES GÉNÉRATIONS FUTURES ET DE L'AVENIR DE NOTRE ÉCONOMIE. J'ENGAGE DONC LE MONDE ENTREPRENEURIAL BELGE À RELEVER LE DÉFI D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE. UN AVANTAGE CONCURRENTIEL POUR DEMAIN.
>
> **Marie-Christine MARGHEM**, Ministre de l'Energie

Pieter TIMMERMANS, CEO
Fédération des Entreprises de Belgique

JE SUIS RAVI QUE LA FEB RÉCOMPENSE LES ENTREPRISES QUI SONT DES EXEMPLES ET MONTRENT LA VOIE À SUIVRE POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DANS UN MONDE EN ÉVOLUTION CONSTANTE, LES ENTREPRISES BELGES DOIVENT JOUER UN RÔLE DE PIONNIER DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE. LES PARTICIPANTS À CES AWARDS SONT D'ORES ET DÉJÀ DE BEAUX AMBASSADEURS DE LA DURABILITÉ.

01

02

03

04

05

06

Le prix spécial «Biodiversité» a été attribué à INFRABEL pour son site de Ronet.

05 Le Centre Logistique Infrastructure de Ronet est en effet un site de référence en matière environnementale et plus particulièrement en matière de préservation de la biodiversité. Il est d'ailleurs reconnu par diverses certifications, dont le label «Réseau nature» de Natagora.

Le prix «Young Talent» a été décerné à la start-up FOR GOOD.

06 Un «For Good Challenge» est un jeu de durabilité pour les entreprises. Les collaborateurs utilisent l'application mobile «For Good» sur leur smartphone pour calculer leur empreinte en termes de transports, d'énergie et d'alimentation et reçoivent des conseils simples pour développer un style de vie plus durable. Le jeu permet de challenger le personnel sous forme ludique.

Toutes les descriptions et vidéos des nominés et des lauréats se trouvent sur les sites web de la FEB (www.feb.be) et de Canal Z (http://canalz.levif.be).

J'AIMERAIS FÉLICITER CORDIALEMENT LES LAURÉATS DU BELGIAN BUSINESS AWARDS FOR THE ENVIRONMENT. ILS ONT CHACUN TROUVÉ DES SOLUTIONS QUI VIENNENT AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DE LEUR ENTREPRISE ET RENFORCER LA GESTION DURABLE DE NOTRE PLANÈTE. CE SONT DES ENTREPRISES INSPIRANTES ; ELLES OUVRENT LA VOIE À BEAUCOUP D'AUTRES. LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL CONTINUE À STIMULER CETTE SORTE D'INITIATIVES ET CETTE SORTE D'INNOVATION. PAR LA CRÉATION D'UN CENTRE DE CONNAISSANCES DE L'ÉCONOMIE DURABLE, NOUS VOULONS OFFRIR DES RÉPONSES AUX QUESTIONS DES ENTREPRISES DÉSIREUSES DE S'ENGAGER DANS UNE TRANSITION VERS UN PROCESSUS DE PRODUCTION PLUS DURABLE.

Kris PEETERS, Ministre de l'Economie

L'allocation de mobilité («Cash for Car») et le «Budget Mobilité» :

De nouveaux alliés pour une gestion durable de la mobilité en entreprise ?

CE N'EST UN SECRET POUR PERSONNE, LE SYSTÈME FISCAL BELGE EST UNIQUE EN SON GENRE. AVEC UN DES TAUX DE TAXATION LES PLUS ÉLEVÉS D'EUROPE, IL PERMET CEPENDANT D'ALLER CHERCHER DANS LE CHEF DE L'ENTREPRISE ET DANS LE CHEF DU TRAVAILLEUR BON NOMBRE D'AVANTAGES (DÉDUCTIONS ET EXONÉRATIONS) PAR DES MÉCANISMES GÉNÉRALEMENT COMPLEXES. LES DIFFÉRENTES ALTERNATIVES DE MOBILITÉ ET LE RÉGIME DES VOITURES DE SOCIÉTÉ NE SONT ÉVIDEMMENT PAS EN RESTE SUR LE PLAN FISCAL. DEUX NOUVELLES OPPORTUNITÉS VIENNENT JUSTEMENT DE S'AJOUTER AU PANEL PUISQUE LA LOI RELATIVE À L'INSTAURATION DE L'ALLOCATION MOBILITÉ «CASH FOR CAR» A ÉTÉ VOTÉE À LA CHAMBRE LE 15 MARS, ET QUE LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL A CONCLU, LE 16 MARS, UN ACCORD SUR LES BASES D'UN PROJET DE LOI RELATIF AU BUDGET MOBILITÉ.

par Benoît MINET

«Cash for Car»

Facultatif tant pour l'employeur que pour son bénéficiaire, le principe de l'allocation «Cash for Car» permet d'échanger l'avantage «voiture de société» contre du salaire net supplémentaire. Celui-ci peut ensuite être dépensé totalement librement. Même si l'ambition de départ du «Cash for Car» était malgré tout d'encourager d'autres solutions de mobilité alternative (vélo, carsharing, transports publics..), il en demeure donc un simple outil de conversion du budget voiture en un budget cash sur base du prix catalogue du véhicule. Pointons tout de même que le législateur a prévu des dispositifs anti-abus. Par exemple, le système n'est accessible qu'aux personnes disposant d'une voiture de société depuis minimum un an au cours des 36 derniers mois.

Avant l'accord sur le Budget Mobilité, le seul «Cash for Car» avait vite été qualifié par certains de projet mort-né ou d'une opportunité manquée en matière de mobilité. Son mécanisme consistait alors uniquement en un système d'optimisation fiscale : traitement social et fiscal favorable. Aussi, la question de sa valeur ajoutée et son impact limité sur le choix modal de déplacement a vite été soulevée par ses détracteurs. Le FEBIAC identifiait d'ailleurs dans son enquête «Company Cars Report» de 2017 que 64% des détenteurs de véhicules de sociétés n'accepteraient tout simplement pas cette possibilité.

Budget Mobilité

En attendant l'adoption d'un projet final de texte législatif, le principe du Budget Mobilité permet à ce stade d'échanger également sa voiture de société sans pour autant y renoncer complètement. Dans ce cas, le travailleur s'engage à opter pour un véhicule plus réduit et à utiliser le solde de son budget, de façon la plus pertinente possible, avec des solutions de mobilité alternatives. L'accès au système sera calqué sur les mêmes conditions d'octroi du «Cash for Car» et le calcul du montant total du Budget Mobilité sera basé sur le coût total annuel à charge de l'employeur (financement de la voiture de société, carburant, taxe, assurance, entretiens..)

Ainsi, si le système est mis en place par l'employeur et accepté par l'employé, trois options sont possibles à travers les trois piliers suivants :

- **Pilier 1 > Opter pour une voiture de société moins polluante :**
  Dans ce cas, le traitement fiscal reste identique à la voiture de société. Concrètement, le nouveau véhicule devra au moins répondre à la norme Euro 6 et avoir un taux d'émissions de CO_2 plus faible.
- **Pilier 2 > Opter pour des moyens de transports plus durables :**
  Afin d'encourager leur utilisation, les montants utilisés par ce pilier sont alors complètement exonérés.
- **Pilier 3 > Mixer le pilier 1 et le pilier 2 :**
  Le montant du budget qui n'a pas été dépensé par le travailleur est alors converti en cash en fin d'année.
  Ce montant cash est alors exonéré d'impôt mais certaines cotisations patronales (ONSS) et certaines cotisations personnelles sont encore d'application.

Avec ces deux mesures successives et complémentaires, le gouvernement fédéral semble avoir finalement répondu aux demandes des diverses parties qui souhaitaient un vrai Budget Mobilité et pas uniquement une allocation de mobilité. Ces nouveautés sont des opportunités pour de nombreux travailleurs à repenser entièrement ou partiellement leur mobilité. Mais ne perdons pas de vue que la voiture de société reste un outil de travail indispensable à de nombreuses personnes, que l'employeur n'est pas tenu de mettre en place le Budget de Mobilité ou le «Cash for Car» et que le détenteur de la voiture de société n'est finalement pas tenu d'opter pour un de ces systèmes.

A côté du phénomène de dédiéselisation du parc automobile, de ses incohérences environnementales, de l'évolution complexe constante du cadre fiscal, n'oublions pas non plus que ces nouvelles dispositions contraignent aussi les entreprises à revoir sans cesse leur Car Policy.

Premier Workshop «Fleet & Mobility» à l'UWE !

Le premier Workshop «Fleet & Mobility» consacré au contexte et aux réalités pratiques du Budget Mobilité a attiré près de 80 personnes le 29 mars 2018 à Louvain-la-Neuve dont, principalement, des responsables des Ressources Humaines, des Mobility Managers et des Fleet Managers…

En fin de séance, quatre acteurs/opérateurs proposant déjà des solutions, telles que des cartes et applications mobiles de Budget Mobilité, se sont succédés pour convaincre les entreprises de la faisabilité pratique de l'implémentation du Budget Mobilité. EURIDES, OLYMPUS, XXIMO et MODALIZY (de gauche à droite) se sont ainsi pliés au format original de «12 minutes pour convaincre» afin de mettre en lumière la flexibilité, les gains en termes de simplification administrative, de récupérations de la TVA ou encore de reporting de leurs solutions techniques et taillées sur mesure pour les entreprises.

Partant du constat que de plus en plus de Fleet Managers s'intéressent ou se forment au Mobility Management… que les entreprises qui agissent en faveur de la mobilité alternative se posent de nombreuses questions pratiques et stratégiques en matière de motorisation de leur flotte… que le cadre légal et fiscal de la voiture de société évolue fortement…que de nombreuses solutions concrètes existent déjà sur le marché… La Cellule Mobilité organise à partir de cette année, en partenariat avec la FEBIAC et TRAXIO, des workshops techniques pour apporter des réponses claires et les plus avancées possible auprès des Fleet et Mobility Managers d'entreprises. Ces workshops (gratuits) sont complémentaires aux nombreuses actions de sensibilisation et aux services de la Cellule Mobilité de l'UWE telles que le Réseau des Mobility Managers et la Formation des Mobility Managers.

Plus d'infos sur www.mobilite-entreprise.be

Dans le cas qui nous occupe, elles seront amenées à mettre en place un reporting approprié pour cerner, au mieux, les interactions et pistes d'optimisation offertes par le régime «Cash for Car» et/ou par le Budget Mobilité.

Soulignons enfin que, comme toute mesure de mobilité développée en entreprise, il est nécessaire d'identifier, avant toute chose, les besoins réels de mobilité des travailleurs. Il semble indispensable en effet d'intégrer ces deux nouvelles mesures dans une politique/stratégie globale de mobilité de l'entreprise. D'ailleurs, il est essentiel d'en maîtriser la gestion administrative et les coûts inhérents, mais aussi et surtout d'en assurer un accompagnement et une communication/sensibilisation optimale auprès du public concerné pour en stimuler l'usage.

Les parties prenantes voient le Budget Mobilité comme un levier pour réduire le nombre de voitures sur nos routes et les problèmes de pollution. Cependant, beaucoup de questions et d'espoirs demeurent sur l'impact réel du «Cash for Car» et son complément : le Budget Mobilité. La question de la fiscalité automobile reste donc entière et s'affiche, sans aucun doute, comme un levier potentiel très puissant sur l'usage de la voiture individuelle.

Affaire à suivre… ■

Le Budget Mobilité : une notion qui a fait son chemin !

On pourrait croire que la notion de Budget Mobilité est relativement récente puisque les médias s'en sont énormément emparé ces derniers mois mais il n'en est rien. Début des années 2000, et même encore avant, la notion de «Budget Mobilité» apparaissait déjà pour proposer une alternative au «Budget Voiture» et impacter le recours à la voiture de société jugé excessif par certains (on dénombre actuellement environ 400.000 voitures de société accordées à des salariés en Belgique). Dans ces premières réflexions, le montant alloué à un travailleur pour sa voiture de société ne s'envisageait déjà plus comme uniquement consacré au véhicule en tant que tel, mais bien comme un package total «Mobilité ».

En octobre 2013, plusieurs organisations de mobilité du Nord du pays (Mobiel 21, Mobimix & BBL), soutenues par le VOKA et le Gouvernement flamand, remettaient les conclusions d'une expérimentation grandeur nature menée auprès des travailleurs d'une dizaine d'entreprises. Leur rapport «Mobiliteitsbudget werkt !» justifiait alors, chiffres et témoignages à l'appui, l'impact concret de l'implémentation du budget mobilité sur l'usage de la voiture de société au profit de différentes alternatives de mobilité. Les résultats pointaient entre autres, avant l'expérience, un usage moyen de 80% de la voiture, lors des déplacements domicile-travail, pour un usage de 50% seulement après plus de deux mois de mise en œuvre et d'accompagnement.

En janvier 2014, le député Jef Van den Bergh déposait une première proposition de Loi à la Chambre pour encadrer et généraliser la mise en place du Budget Mobilité dans le chef des entreprises, au profit de la mobilité des travailleurs.

Fin 2016, les choses se sont ensuite accélérées avec la proposition de Didier Reynders d'octroyer, sur base volontaire, une allocation de mobilité, intitulée rapidement «Cash for car». Mais l'idée d'un Budget Mobilité a suivi son petit bonhomme du chemin puisqu'il a été inscrit dans l'accord de gouvernement fédéral en 2014 et mis à l'agenda lors de la conclusion de l'accord interprofessionnel de 2017-2018.

Recycler les déchets électro dans nos entreprises

Les déchets électro ne se cachent pas seulement dans nos placards ou dans nos greniers. Nos entreprises et organisations, possèdent également un énorme potentiel de déchets électro qui n'attendent qu'à être collectés en vue d'être réutilisés ou recyclés. "*Un appareil électro correctement collecté peut être recyclé en matières premières utilisables à plus de 90%. Qu'il provienne de votre maison ou de votre entreprise, nous pouvons vous fournir des solutions adaptées pour une collecte réussie*", confie **Ingrid NOLET**, porte-parole de Recupel. En 2018, invitez le nettoyage de printemps dans votre lieu de travail, pour le bonheur de vos employés et de l'environnement.

L'asbl Recupel coordonne la collecte et le traitement des déchets électroniques et électriques en Belgique depuis 2001. En 2017, Recupel a collecté et traité près de 111.000 tonnes d'électro «ménager» et 6.000 tonnes d'électro «professionnel» (qui selon des critères objectifs tels que le poids ou la puissance de l'appareil entrent dans l'une ou l'autre catégorie). Des chiffres impressionnants, ce qui fait de notre pays un pays à la pointe en ce qui concerne le recyclage de l'électro.

Collecte domestique et professionnelle

La Belgique n'est pas un mauvais élève en matière de collecte et de recyclage des déchets électro. Actuellement, Recupel collecte près de 45% du volume d'appareils électro qui sont mis sur le marché belge. Ce qui est plutôt une bonne nouvelle comparé aux impératifs européens en matière de déchets qui exigent de collecter 65% du volume d'appareils électriques et électroniques mis sur le marché d'ici 2019 en vue de les réutiliser ou de les recycler. Et qui parle de déchets, parle tant d'appareils électro retrouvés dans les ménages que d'appareils issus du monde professionnel. "*Nous avons collecté un volume important de matériel professionnel à destination du recyclage ou de la réutilisation en 2017. Nous souhaitons continuer à sensibiliser les entreprises quant à l'importance de la collecte des déchets électro. Même les armoires dans les entreprises et organisations regorgent d'appareils défectueux ou inutilisés. Nous avons pour ambition qu'ils arrivent dans notre circuit de collecte*", souligne Ingrid Nolet.

Les entreprises Recycle-friendly

Cette année, le nettoyage de printemps s'invite dans les entreprises. "*Nous souhaitons que chaque entreprise ou organisation puisse trouver le système de collecte qui lui convient, adapté à chaque type de déchet*". Ainsi, les entreprises peuvent décider si elles souhaitent devenir un point de collecte dans leur région, collaborer ensemble avec un Recycleur agréé Recupel ou devenir soi-même un Recycleur agréé. "*Toutes ces informations, comme la liste de nos Recycleurs agréés, se retrouvent sur notre site web. Nous souhaitons être le plus complet et transparent possible, c'est pourquoi nous présentons également les entreprises de réutilisation qui pourront donner une nouvelle vie au matériel d'entreprise comme les ordinateurs ou les écrans qui fonctionnent encore*". Dans cette optique, Recupel continue son cheminement vers une économie circulaire et participe activement dans la transformation de notre pays en une véritable mine urbaine.

Découvrez quel service convient le mieux à votre entreprise sur www.recupel.be/déchetsdentreprises

Recupel
Pour un environnement de qualité, recyclons!

Dossier

Spécial Environnement

AU CENTRE DE PRÉOCCUPATIONS ESSENTIELLES, LES MATIÈRES DU CADRE DE VIE – *ENVIRONNEMENT, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ÉNERGIE ET MOBILITÉ* – SONT EN CONSTANTE ÉVOLUTION.

DÉCRET SOLS, SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE, LE VÉLO COMME MODE DE DÉPLACEMENT PROFESSIONNEL : DYNAM!SME FAIT LE POINT SUR LES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS.

DES MATIÈRES POUR LESQUELLES L'UWE JOUIT D'UNE EXPERTISE RECONNUE ET A DÉVELOPPÉ, AVEC LE SOUTIEN DE LA WALLONIE, DES PROJETS POUR AIDER LES ENTREPRISES À S'ADAPTER.

Décret sols

Le pragmatisme au cœur de la réforme

PRAGMATISME ! C'EST CE QUI A ANIMÉ LE GOUVERNEMENT WALLON DANS LA RÉFORME DU DÉCRET SOLS, PORTÉE PAR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, CARLO DI ANTONIO, ET ADOPTÉE FIN FÉVRIER PAR LE PARLEMENT WALLON. UN PRAGMATISME QUE L'UWE A SALUÉ À CHAQUE ÉTAPE DE LA PROCÉDURE ET QUE NOUS APPELIONS DE NOS VŒUX DANS LE MÉMORANDUM ADRESSÉ AUX POLITIQUES AVANT LES ÉLECTIONS RÉGIONALES DE 2014. OBJECTIF ATTEINT !

par André LEBRUN

Adopté fin février par le Parlement wallon, le nouveau décret sols[1] apporte un vent de pragmatisme dans la manière avec laquelle les projets de gestion des sols seront abordés en Wallonie. Ce pragmatisme est essentiel afin de concilier la volonté d'assainir les sols pollués et la nécessité de tenir compte des coûts de cette dépollution. Il fallait à la fois combiner le principe de précaution et celui de proportionnalité, assurer la préservation de la qualité des sols, appliquer le principe de pollueur-payeur et organiser un cadre légal clair veillant à la sécurité juridique et à la simplification administrative.

On le comprend aisément au regard des enjeux : le nouveau décret est un texte législatif de première importance pour l'environnement, mais aussi pour le développement économique de la Wallonie. Il s'agit par son application de gérer les questions de pollution, notamment historiques, de dépollution là où c'est nécessaire, tout en permettant la poursuite des activités économiques et en encourageant la remise dans le circuit des friches industrielles et autres terrains contaminés.

Pour atteindre cet objectif, il faut faire preuve de réalisme. A cet égard, la révision des objectifs d'assainissement afin de maîtriser les coûts et d'assurer une certaine proportionnalité est une des mesures emblématiques du nouveau décret. Mais ce n'est pas la seule adaptation importante d'un texte qui date de 2008.

La réforme repose sur 8 axes essentiels

01 Une meilleure articulation entre les obligations, les titulaires potentiels et les dérogations

Les faits générateurs des obligations du décret sont réorganisés. On relèvera notamment que la vente d'un terrain n'est plus un fait générateur et que dans le cas d'un permis d'environnement délivré pour une installation ou activité présentant un risque pour le sol, une étude d'orientation devra être réalisée à la fin de l'activité.

02 Une révision des objectifs d'assainissement afin de maîtriser les coûts et d'assurer une certaine proportionnalité

Le décret de 2008 imposait qu'en cas de pollution nouvelle l'assainissement restaure le sol pour les polluants dépassant les valeurs seuils au niveau des valeurs de référence qui correspondent aux concentrations en substances potentiellement polluantes attendues dans les sols en l'absence d'activité humaine. La pratique a montré l'extrême difficulté technique d'atteindre de tels objectifs d'assainissement. Le décret tend à répondre à ce constat en fixant désormais l'objectif d'assainissement à 80% de la valeur seuil.

En ce qui concerne les pollutions historiques, l'objectif de l'assainissement est de supprimer la menace grave. Une disposition a été adaptée pour les pollutions mixtes mettant en œuvre un principe de proportionnalité. Ainsi, une pollution principalement générée avant le 30 avril 2007 sera traitée selon les dispositions relatives à la pollution historique.

Cette réaliste adaptation du texte devrait faciliter la remise dans le circuit économique des friches dont la réhabilitation restait bloquée.

03 Une révision des normes

Les modifications concernant les pollutions nouvelles, historiques et mixtes sont accompagnées d'une révision des valeurs. Ainsi, l'annexe Ire du décret est adaptée, pour ce qui concerne les usages de type récréatif ou commercial (le type IV), et industriel (le type V) afin de fixer une approche plus proportionnée quant au déclenchement des obligations. Aucune modification n'est apportée pour les autres types d'usage (usages naturel, agricole et résidentiel).

→ SUITE EN PAGE 18

(1) Décret du 1er mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols (Mon. B. du 22 mars 2018 (Ed1)).

André LEBRUN, Directeur du Département environnement, aménagement du territoire, énergie, mobilité de l'UWE

« LE NOUVEAU DÉCRET SOLS EST UN TEXTE LÉGISLATIF DE PREMIÈRE IMPORTANCE POUR L'ENVIRONNEMENT, MAIS AUSSI POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA WALLONIE.

Le nouveau décret sols sera au cœur des débats lors du prochain **Colloque Environnement de l'UWE**, le 15 juin 2018 à Namur.

→ SUITE DE LA PAGE 16

04 Une sécurisation de la démarcation entre les législations «déchets» et «sols»

La démarcation entre les deux législations a toujours été complexe à opérer. Une disposition est insérée dans le décret avec pour objectif une meilleure articulation des polices administratives du sol et des déchets, la démarcation étant fondée sur le caractère « détachable » du déchet considéré par rapport au sol.

05 La base juridique pour l'adoption d'une réglementation spécifique sur la gestion des terres

Une disposition a été introduite dans le décret sols pour intégrer les principes de gestion des terres sous l'empire du décret sols, afin de s'assurer de la conformité des terres à valoriser avec les terrains récepteurs potentiels. Le décret prévoit la mise en place d'un mécanisme garantissant le contrôle de la qualité des terres et leur traçabilité, mission qui pourrait être confiée à un organisme tiers à créer, comme il en existe en Flandre.

06 Une simplification des procédures

Le décret veut encourager la conclusion d'une convention de gestion des sols pour ceux qui souhaitent se soumettre volontairement aux dispositions du décret. Cette convention est annoncée comme un véritable outil de gestion économique et de planification des investigations et travaux. Elle permettra d'organiser la gestion des sols pollués dans l'espace (parcelles et terrains concernés) et dans le temps en fonction des urgences d'intervention, des moyens financiers disponibles, de la planification du redéploiement du terrain ou de la vie d'une entreprise. Il s'agit là d'un outil essentiel du texte.

Le décret prévoit aussi la possibilité de suivre une procédure accélérée d'assainissement. Dans ce cas, un seul et même dossier comprenant le contenu des études d'orientation et de caractérisation, et le projet d'assainissement est soumis à l'Administration. Une nouvelle procédure pour les situations d'urgence est également insérée dans le texte permettant la mise en œuvre de mesures de gestion immédiate.

07 Une mise en œuvre simplifiée de la banque de données de l'état des sols.

Prévue par le décret de 2008, la banque de données de l'état des sols (BDES) n'a jamais vu le jour et l'entrée en vigueur de l'article 21 du décret portant sur les faits générateurs a été reportée. Le décret entend répondre à ces difficultés et la procédure de constitution de la banque de données des sols a été simplifiée. Le décret prévoit que les communes et les personnes concernées soient informées de l'inscription effective d'une donnée les concernant et qu'elles bénéficient d'une procédure de rectification de ces informations.

L'accès à la BDES est ouvert à toute personne moyennant identification préalable, via une plate-forme informatique à laquelle tout le monde aura accès gratuitement. Seule la délivrance d'un extrait de la BDES sera soumise à un droit de dossier.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

L'entrée en vigueur du nouveau «Décret sols» le 28 février 2018 ouvre de belles perspectives pour les bureaux d'études wallons !

ABO-Group, avec ses sociétés ABO (dont l'ex-Ecorem Wallonie), Esher et Geosonda, est actif sur le territoire wallon depuis près d'une quinzaine d'années. Ses premiers agréments ont été délivrés par la Région en 2001. Son centre de compétences a été inauguré à Namêche en 2012.

Le positionnement d'ABO-Group en Wallonie prend la forme d'un paradigme : intégrer tous les métiers liés aux sols et sous-sols au service du développement durable de projets et cela via des sociétés de consultance et de testing (laboratoires, machineries de forages) réputées.

Sa stratégie se déploie à travers un ensemble de compétences multidisciplinaires portées par un personnel expérimenté.

Parmi ces disciplines : la géotechnique, les études de sites et sols pollués, les tests d'infiltration et la gestion des eaux, de l'amiante et des terres de remblais/déblais, l'aménagement du territoire et les évaluations environnementales, l'écologie urbaine et les bâtiments durables.

ABO SA, que dirige Amandine D'HAESE pour la Wallonie et Maxime DARTOIS, en charge de l'équipe Sol, intervient régulièrement en tant qu'expert en études de sol, pour des inventaires amiante et gestion des déchets, mais aussi comme auteur d'études d'incidences sur l'environnement et de gestion écologique.

ESHER SPRL, portée par Christophe DE DONCKER, juriste expérimenté dans le Droit de l'Environnement, est une pièce maîtresse dans l'offre de compétences d'ABO-Group. ESHER est au cœur du développement et du soutien juridique de projets et s'investit encore dans l'écriture des outils réglementaires.

Si vous deviez épingler deux aspects du nouveau décret importants pour les promoteurs immobiliers ?

Christophe DE DONCKER : *Le premier est la liste des faits générateurs induisant de réaliser une étude d'orientation, soit principalement l'introduction de certaines demandes de permis d'urbanisme portant sur un terrain repris dans la banque de données comme pollué et ce qui peut y être lié, la cessation de l'exploitation d'une installation à risque. La vente, elle, n'est plus un fait générateur mais le décret instaure une obligation d'information qui peut être sanctionnée par la nullité de la cession. Le second est la volonté de réduire les délais de procédure en regroupant les différentes études et en autorisant des mesures de gestion immédiate de la pollution.*

Pourquoi solliciter ABO-Group plutôt qu'un autre expert agréé ?

Amandine D'HAESE : *Pour notre multidisciplinarité et nos compétences intégrées, ABO-Group offrant un one-stop shopping couplé à un accompagnement juridique.* ■

www.abo-group.eu

Ce document administratif permettra d'attester, à un moment donné, d'une situation bien précise, à savoir l'état des connaissances sur un terrain particulier, ce qui peut être indiqué dans le cadre des cessions immobilières.

08 La confirmation de la mission d'intérêt public opérée par la SPAQuE en matière de gestion des sols.

Le décret confirme le statut particulier de la SPAQuE, lequel justifie, aux yeux du Législateur, que cet organisme soit soumis à un régime spécifique relatif aux règles à observer pour l'assainissement des sols.

Lors de la consultation qui a précédé l'adoption du texte, l'UWE s'est interrogée sur ce régime particulier qui dispense la SPAQuE notamment de l'obligation de réaliser des études d'incidences et de disposer les agréments spécifiques au décret sols, ses projets d'assainissement étant, en outre, soumis à des procédures particulières.

Dix ans après le décret sols de 2008, la Wallonie connaît donc un nouveau décret. Le texte entrera en vigueur le 1er janvier 2019. Certains articles, dont l'article 132, sont néanmoins d'application depuis le 1er avril 2018. Ainsi, depuis cette date, l'objectif d'assainissement en cas de pollution nouvelle est fixé à 80% de la valeur seuil reprise à l'annexe 1 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols. Cette disposition est d'application pour les projets d'assainissement en cours de rédaction ou en cours d'instruction. Les objectifs d'assainissement fixés dans les décisions d'approbation des projets d'assainissement rendues par l'administration avant cette date en vertu de l'article 62 ou 64 du décret actuel restent applicables et ne sont pas modifiés.

Le nouveau décret était attendu. Il intègre de nombreuses dispositions fondées sur la volonté d'une approche pragmatique. Le signal a été donné en ce sens par le Législateur. Il reste maintenant à tous les acteurs d'appliquer la même approche dans les études d'orientation et de caractérisation, et la gestion des dossiers d'assainissement à venir. C'est essentiel pour la réussite de la politique de gestion des sols pollués, la poursuite des activités économiques et le recyclage de nos friches. ■

Tauw

Apporter des solutions durables pour un environnement meilleur

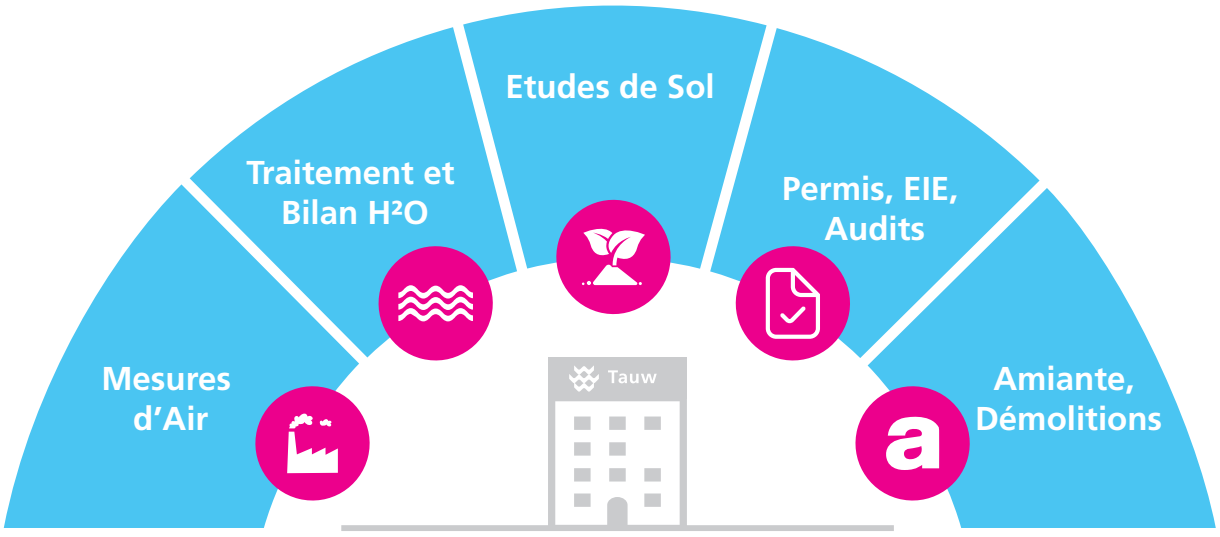

Tauw est le partenaire fiable pour vos questions environnementales

www.tauw.be/fr Edna Rodriguez au 081/20.72.00 edna.rodriguez@tauw.com

Faire rimer «développement territorial» avec «parcimonie» ?

Evidemment… mais avec des balises claires si possible !

VOILÀ BIENTÔT UNE ANNÉE QUE LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CODT) A REMPLACÉ LE CWATUP. AVEC LA FINALISATION ATTENDUE DU SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, LA WALLONIE AURA PROFONDÉMENT REVU SOUS CETTE LÉGISLATURE DEUX DE SES PRINCIPAUX OUTILS DE CADRAGE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL RÉGIONAL.

par Samuël SAELENS

Les milieux économiques avaient accueilli le CoDT de manière globalement positive : délais de rigueur au lieu de délais d'ordre, réunions de projet, extension des actes et travaux bénéficiant d'une exonération de permis (notamment en zone d'activité économique), procédures conjointes, remplacement d'outils à valeur réglementaire par des outils à valeur indicative, clarification de certaines notions (charges d'urbanisme et modification sensible du relief du sol par exemple), nouvelles zones au plan de secteur et procédure de révision accélérée…

Une des craintes formulées il y a près d'un an portait sur la traduction de ces avancées sur le terrain. Force est de constater aujourd'hui que, bien qu'ayant quelques petites maladies de jeunesse et que nécessitant quelques petites corrections afin de préciser certaines dispositions, ce texte conséquent a su s'intégrer dans le quotidien des autorités compétentes (régionales et communales) de manière plutôt positive. Une preuve quantitative est que le mécanisme nouveau de saisine automatique du fonctionnaire délégué en cas de défaut d'action de la commune n'est utilisé que dans environ 3% des cas.

Ce pourcentage faible montre que la majorité des communes sont parvenues à s'organiser pour instruire les dossiers dans les délais de rigueur déterminés par le CoDT. Il s'agissait là sans doute d'un des plus gros défis du nouveau Code. Bien que certaines difficultés remontent encore ici ou là du terrain, il s'agit clairement d'une des premières satisfactions de la mise en œuvre du CoDT.

Après la «boîte à outils», c'est à présent au document plus politique d'être en phase de finalisation. Le projet de Schéma de Développement du Territoire (SDT), amené à remplacer le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de 1999, devrait bientôt faire l'objet des processus de consultation et d'enquête publique. L'exercice avait été entamé sous la précédente législature mais n'avait pas abouti, faute de réels consensus sur le texte proposé. Un nouveau projet de texte a donc été rédigé avec la volonté du Gouvernement Wallon de proposer un texte de nature plus strictement stratégique que celui ayant été rédigé sous la précédente législature.

D'une nature stratégique, il en est particulièrement question dans une des mesures phares du projet de SDT à savoir l'arrêt de toute urbanisation nouvelle à dater de 2050, mesure bien mal nommée «Stop au béton». Bien mal nommée car il ne s'agit pas de ne plus construire mais bien de ne plus artificialiser de terrains nouveaux à cette échéance.

Pour y parvenir, il faudra reconstruire sur l'existant, réhabiliter et densifier. La mesure est forte mais pourtant globalement validée intellectuellement par l'ensemble des acteurs de la société. Intellectuellement car les détails pratiques de sa mise en œuvre soulèvent un nombre considérable de questions auxquelles les autorités régionales devront répondre rapidement pour savoir quelles seront les conséquences et la faisabilité réelles de ce qui, à l'heure d'écrire ces lignes, est une ambition sans doute partagée mais aussi, d'un point de vue juridique, guère plus qu'un slogan.

La Flandre s'est engagée dans une ambition similaire avec une échéance plus rapprochée (2040) mais aussi un arsenal juridique d'accompagnement bien plus étoffé.

Si la Wallonie souhaite donner corps à cet objectif tout en souhaitant respecter, entre autres, sa tout aussi légitime ambition de développement socio-économique, elle ne doit pas tarder à fournir les balises de cette annonce qui, tant qu'elles seront imprécises, pourraient conduire à des effets collatéraux contreproductifs tant pour ses entreprises que pour ses habitants (incertitudes sur les terrains encore urbanisables, moins-value foncière, pression sur le prix des terrains, développement précipité de projets nouveaux…).

> PRÈS D'UN AN APRÈS SA MISE EN OEUVRE, FORCE EST DE CONSTATER AUJOURD'HUI QUE, BIEN QU'AYANT QUELQUES PETITES MALADIES DE JEUNESSE ET QUE NÉCESSITANT QUELQUES PETITES CORRECTIONS, LE CODE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CODT) A SU S'INTÉGRER DANS LE QUOTIDIEN DES AUTORITÉS COMPÉTENTES (RÉGIONALES ET COMMUNALES) DE MANIÈRE PLUTÔT POSITIVE.

PUBLI-RÉDACTIONNEL

La gestion des sols dans une économie circulaire

Le sol comme support physique aux activités et infrastructures humaines est en concurrence avec ses autres fonctions, telles l'agriculture, la rétention et la filtration des eaux, le maintien de la biodiversité, etc.

Les évolutions législatives en matière de gestion des sols permettent de réduire la pression sur cette précieuse ressource en s'inscrivant dans les principes de l'économie circulaire (une des priorités du plan Marshall 4.0.)

L'approche pragmatique proposée par le décret sol, notamment la révision des normes pour les sites industriels, tient compte du passé de la Région et permet le maintien en place des terres aptes à leur fonctionnalité future malgré la présence de concentrations en polluants plus élevées. Ceci a pour conséquence de limiter l'évacuation, le transport et le traitement des terres aux situations le nécessitant réellement.

Le décret «Terres Excavées», à paraître, permettra par ailleurs une meilleure revalorisation des terres, adaptée à l'affectation des sites sur lesquels elles sont réutilisées. Ceci facilite leur utilisation sous forme de remblais, et préserve dès lors les ressources arables.

Pour avoir un impact optimal, ces évolutions législatives doivent s'accompagner d'innovations, apportées par les acteurs du secteur (bureaux d'études, entrepreneurs, exploitants).

> C'EST L'EFFICACITÉ GLOBALE DU SYSTÈME DE GESTION DES SOLS EN RÉGION WALLONNE QUI FAIT UN PAS EN AVANT ET CE, AU BÉNÉFICE DE L'ENSEMBLE DES PARTIES.

Le développement d'outils de gestion de données de terrain et de techniques de (bio-)remédiation (tel le traitement d'eaux souterraines par le système racinaire de plantes), ainsi que la gestion intégrée des terres tenant compte des affectations prévues des terrains, des coûts de prise en charge et des obligations, font déjà partie intégrante des services fournis par **TAUW**.

C'est l'efficacité globale du système de gestion des sols en Région wallonne qui fait un pas en avant et ce, au bénéfice de l'ensemble des parties. Avec, en première ligne, les utilisateurs et les gestionnaires de sites présentant des pollutions. ■

www.tauw.be/fr

Tous Vélo-Actifs

recrute de nouvelles entreprises

VOUS L'AUREZ CERTAINEMENT REMARQUÉ : LE NOMBRE DE CYCLISTES DANS LES VILLES ET SUR LES ROUTES WALLONNES AUGMENTE CHAQUE ANNÉE. RIEN DE COMPARABLE AVEC LA FLANDRE OU NOS VOISINS NÉERLANDAIS ET DANOIS, MAIS TOUT DE MÊME : UN MOUVEMENT S'EST ENCLENCHÉ. COMME UNE PRISE DE CONSCIENCE. SE DÉPLACER À VÉLO POUR SE RENDRE AU TRAVAIL NE PRÊTE PLUS À SOURIRE. ET SANS DOUTE L'OPÉRATION «TOUS VÉLO-ACTIFS», À SON HUMBLE ÉCHELLE, A-T-ELLE SA PART DE RESPONSABILITÉ DANS CE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT. RETOUR SUR UN PROJET DE MOBILITÉ DOUCE DÉDIÉ SPÉCIFIQUEMENT AUX ENTREPRISES. ET POURQUOI PAS À LA VÔTRE ?

par Colette PIERARD

Tous Vélo-Actifs est née en 2012 dans le cadre du Plan Wallonie cyclable. L'un des objectifs stratégiques de ce plan est de promouvoir le vélo dans le cadre professionnel et notamment de soutenir une campagne «A vélo au boulot». Pilotée par le Service public de Wallonie, cette campagne est devenue une opération de communication et de sensibilisation aux déplacements domicile-travail à vélo qui a pris pour cible une trentaine de «gros» employeurs (entreprises du secteur privé ou public, hôpitaux, universités) appelés à devenir des exemples pour les autres.

Aux antipodes d'une campagne de communication ponctuelle et généraliste, Tous Vélo-Actifs a privilégié un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins de chaque entité recrutée. Le concept s'est ainsi construit progressivement, en fonction des réalités de terrain. Confiée dans un premier temps à une agence de communication, Tous Vélo-Actifs est toujours financée et pilotée par la Wallonie, mais gérée depuis 2017 par la Cellule Mobilité de l'Union Wallonne des Entreprises.

Voilà pour le contexte...

Un accompagnement au changement

Tous Vélo-Actifs assure l'accompagnement «vélo» des entreprises qui veulent encourager leurs travailleurs à changer leurs habitudes en matière de mobilité. C'est donc là où des problèmes d'accessibilité et des problèmes de parking se posent que Tous Vélo-Actifs fait son entrée. De même que là où des politiques environnementales, de santé ou de RSE sont menées. Il faut aussi évidemment que l'entreprise soit accessible à vélo et qu'il y ait un réel potentiel cycliste (au moins 10% des travailleurs habitant dans une zone proche de l'entreprise).

Que propose Tous Vélo-Actifs ? Un accompagnement au changement. Mais en privilégiant la méthode des petits pas. Pour ne pas brusquer.

Si vous interrogez vos travailleurs, beaucoup se diront prêts, dans l'absolu, à changer leurs habitudes de mobilité. Mais passer des idées aux actes se fait peu. Parce qu'opérer un transfert modal de la voiture au vélo n'est pas un simple petit ajustement de variable. C'est un véritable changement qui nécessite un accompagnement multifacette, ce que propose Tous Vélo-Actifs.

Un plan d'action et un label

L'intervention de Tous Vélo-Actifs dans une entreprise commence par la réalisation d'un audit pour établir un diagnostic de la situation du vélo dans cette entreprise : profil de la société, outils de communication existants, nombre de cyclistes, inventaire des infrastructures, actions de sensibilisation déjà menées...

LES 30 ENTITÉS VÉLO-ACTIVES

AGC Glass Europe, Alliance Centre BW, Centre Reine Fabiola, CHU de Liège, CHU UCL Namur, CHC - Clinique Sainte Elisabeth Heusy, Colruyt Group, Elia, Engie Electrabel, Ethias, Gembloux Agro Bio-Tech, GSK, IBA, IDEA, ISSeP, Lampiris, Les Editions de l'Avenir, Mutualité Chrétienne Verviers-Eupen, Mutualité Chrétienne de la Province de Namur, Nekto, Province de Namur, Province du Brabant wallon, Service public de Wallonie, SWIFT, UCB Pharma, UCL, ULiège, UMons, UNamur, Vivalia.

© Fonck

> UN TRANSFERT MODAL DE LA VOITURE AU VÉLO N'EST PAS UN SIMPLE PETIT AJUSTEMENT DE VARIABLE. C'EST UN VÉRITABLE CHANGEMENT QUI NÉCESSITE UN ACCOMPAGNEMENT MULTIFACETTE.

Tous vélo actifs!

Sur la base de cet audit, un plan d'action est ensuite proposé à l'entreprise. Véritable feuille de route, il lui permettra de prendre des mesures qui favorisent le développement de l'usage du vélo. L'équipe de Tous Vélo-Actifs est alors au côté du responsable mobilité (ou de la personne ou groupe en charge du projet) pour le guider, le conseiller, suggérer des actions et les organiser. Le panel de services proposés est vaste... et gratuit :

- Événements de sensibilisation (conférences, stands d'information…)
- Aide à l'organisation d'actions de mise en selle (journées vélo, friday bike day, repérages d'itinéraires, team building à vélo, bike coaching, concours inter-sites ou inter-entreprises...).
- Formations (à vélo dans le trafic, coach, mécanique, ambassadeur, sécurité).
- Tests de vélos et de vélos à assistance électrique.
- Atelier de check-up vélo.
- Implémentation d'une cartographie interactive des itinéraires des cyclistes.
- Mise à disposition d'outils de communication interne et conseil en communication orientée vélo.
- Relais avec les autorités locales, régionales et avec les autres acteurs de la mobilité.
- Informations, organisation de workshops thématiques, partages d'informations et de bonnes pratiques (au sein, notamment, du Réseau des Mobility Managers de l'UWE)

En fin d'année, un opérateur extérieur indépendant évalue, au regard de ce plan d'action, ce qui a été fait dans l'entreprise pour promouvoir le vélo. La Wallonie lui décerne alors son label vélo-actif qui objective, année après année, le développement de sa politique vélo.

Une opération qui roule et qui s'étend

L'analyse des résultats des labels vélo-actifs et leur évolution depuis 2013 témoigne des progrès enregistrés par les entités du projet. Elles offrent désormais à leurs travailleurs les conditions requises pour venir travailler à vélo dans de bonnes conditions.

Devenues en quelque sorte autonomes, elles bénéficient cependant toujours du soutien de Tous Vélo-Actifs. Parce qu'encourager au changement de mobilité est un message qui doit sans cesse se répéter pour soutenir ceux qui ont fait ce choix et en convaincre d'autres.

Aujourd'hui, Tous Vélo-Actifs entend recruter de nouvelles entreprises. Deux options se profilent : pour les entreprises d'une certaine taille, un accompagnement personnalisé (comme nous l'avons toujours fait) et pour les petites structures, un accompagnement à l'échelle d'une ville, d'une région sous la forme de workshops, de conseils et de projets mutualisés. ■

Intéressé ? Contactez Tous Vélo-Actifs (010/48.94.03, info@veloactif.be) ou surfez sur **www.veloactif.be**.

TOUS VÉLO-ACTIFS (TVA) : QUELQUES CHIFFRES

- 13 entités TVA en 2012 ➔ 30 entités TVA en 2017
- 14 labels TVA en 2013 ➔ 23 labels TVA en 2017
- Une moyenne au label de 1,6/5 étoiles en 2013 ➔ 3,9/5 étoiles en 2017
- Plus d'un million d'euros investis pour le vélo par les entreprises TVA
- 3.108 followers sur Facebook et 1.372 sur Twitter
- 12 workshops organisés

En 2017 :

- 92% des entités TVA octroient l'indemnité vélo
- 70 activités vélo organisées en entreprises
- Une cinquantaine de réunions de travail dans les entreprises

23 labels
- **27.600 employés concernés**
- **2,7% de cyclistes (1,5% en Wallonie)**

23 sites
- **2.800 personnes habitant à < 5 km de leur lieu de travail (= potentiel cycliste)**
- **26,2% sont cyclistes**

Les cellules-conseils d

Cellule Environnement

Votre entreprise et l'environnement, une gestion toute naturelle...

PRÉSENTATION

Fruit d'un partenariat entre la Wallonie et l'Union Wallonne des Entreprises, la Cellule Environnement est active depuis 1994 et a pour mission principale de sensibiliser les entreprises à la gestion de l'environnement et à la réduction des pollutions. La Cellule Environnement vous conseille, vous informe et vous oriente dans vos démarches environnementales.

PUBLIC CIBLE

Aux entreprises situées en Wallonie (qu'elles soient membres de l'UWE ou non) désireuses d'améliorer leur gestion de l'environnement. Nous assurons l'ensemble de nos services gratuitement et dans le respect de la confidentialité.

SERVICES

Plus de 20 années d'expérience de terrain ont permis à la Cellule Environnement de l'UWE de développer des services et des outils pratiques adaptés aux besoins réels des entreprises.

> CONSEILLER

La Cellule Environnement réalise un **diagnostic environnement**(1), véritable état des lieux environnemental de l'entreprise afin de cibler les actions prioritaires à mettre en œuvre. Ce diagnostic a pour objectifs d'identifier les obligations réglementaires spécifiques à l'entreprise (permis d'environnement, déchets...), d'analyser la gestion actuelle en matière de déchets, d'eau et d'énergie, d'identifier les points forts et points faibles en matière d'environnement, d'informer sur les aides disponibles et les personnes ressources et de proposer des pistes d'amélioration adéquates.

> FACILITER

La Cellule Environnement à la disposition de toute entreprise pour répondre à ses questions en matière d'environnement ou pour la mettre en contact avec les personnes ressources les mieux placées pour l'aider. Elle apporte également une aide dans les démarches relatives au permis d'environnement (identification des numéros de rubriques, explication de la procédure et des délais d'obtention, détail des différents documents à annexer au formulaire de demande, informations sur le registre des modifications...).

Les conseillers de la Cellule ont créé des **outils pratiques** et adaptés aux besoins des PME : tableurs de suivi de la production des déchets et des consommations d'eau et d'énergie, documents de vulgarisation de textes légaux, échéancier des principales formalités administratives en matière d'environnement, affichettes de sensibilisation, etc.

> INFORMER

La Cellule organise régulièrement des **séances d'information** sur la législation environnementale et les bonnes pratiques rencontrées en entreprise. Celles-ci sont aussi un lieu de partage d'expériences et l'occasion de se créer un réseau. Elle diffuse également une newsletter bimestrielle relative à l'actualité environnementale.

Retrouvez les outils pratiques, l'agenda des évènements et la newsletter de la Cellule Environnement de l'UWE sur : www.environnement-entreprise.be

CELLULE ENVIRONNEMENT
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

(1) Les diagnostics environnementaux réalisés par la CCE ont été reconnus par la Commission européenne comme l'un des meilleurs exemples de programmes d'aide au respect de l'environnement pour les PME. Plus d'infos sur http://ec.europa.eu/environment/sme.

Cellule M

Votre entreprise et la mobilité, une

PRÉSENTATION

Fruit d'un partenariat entre la Wallonie et l'UWE, la Cellule Mobilité guide depuis 2002, les sociétés privées et les parcs d'activité économique dans leurs réflexions, démarches et actions relatives à la gestion durable de leur mobilité. Sur le plan du transport des marchandises, la Cellule assure principalement un rôle de veille informative et d'animation d'un réseau d'échanges.

PUBLIC CIBLE

Véritable HELPDESK en matière de Mob gratuitement ses services et son experti (membre de l'UWE ou non) souhaitant, conseillée ou guidée en matière de Mobili

SERVICES

Par ses services et ses outils pratiques ad la Cellule Mobilité de l'UWE facilite, conse matière de mobilité.

> FACILITER

La Cellule est à la disposition de toute i ses questions en matière de mobilité o personnes ressources les mieux placée

Afin d'encourager ces contacts et stimu mais aussi de doter les entreprises d'u Management, la Cellule a mis sur pied :

- **LA FORMATION DES MOBILITY MANAG** fois par an, conjointement avec le Se (de 6 journées complètes) aborde tou concrète et globale d'une politique d
- **LE RESEAU DES MOBILITY MANAGERS** la gestion de la mobilité au sein d'un la continuité de la Formation des Mob concurrence de 3 fois par an.

Par ailleurs, la Cellule Mobilité agit com entre, d'une part, le monde des entrepr régionales, et d'autre part, entre le mon mobilité présents sur le terrain.

> CONSEILLER

Afin d'asseoir la démarche de mobilité ses conseils, la Cellule propose son exp outil phare : LE BILAN MOBILITE. La Cellu des profils de mobilité et d'accessibilité suggère une série de mesures individue situations. Il est le résultat d'une demi- collaboration constructive avec les repr

> INFORMER

La Cellule organise régulièrement des **s** et un **colloque annuel** sur différents th transport de marchandises. Elle organis spécifique des Fleet & Mobility Manager encore, un véritable lieu de partage d'ex l'occasion de se créer un véritable résea

Retrouvez les outils pratiques, l'a événements et les news de la Cell de l'UWE sur : www.mobilite-entr

e l'UWE à votre service

Mobilité

affaire qui roule tout simplement...

bilité, la Cellule Mobilité de l'UWE offre
se à toute entreprise située en Wallonie
en toute confidentialité, être informée,
ity Management.

daptés aux besoins réels des entreprises,
ille et informe toute démarche en

nstitution privée pour répondre à
u pour la mettre en contact avec les
s pour l'aider.
ler les échanges de bonnes pratiques,
ne expertise dans le domaine du Mobility

ERS - Entièrement gratuite et organisée 2
rvice Public de Wallonie, cette formation
s les aspects nécessaires à la réalisation
e mobilité en entreprise.
- Ouvert à toute personne en charge de
e entreprise, le Réseau s'inscrit dans
bility Managers et a lieu en entreprise à

me véritable facilitateur et fédérateur
rises et les autorités locales ou
nde des entreprises et les opérateurs de

voulue par l'entreprise et de formaliser
ertise à travers la réalisation de son
le y réalise gratuitement l'état des lieux
é de toute institution. Le Bilan Mobilité
elles et variées, s'adaptant à toutes les
journée de visite de terrain et d'une
résentants de la société.

éminaires, des **séances d'information**
èmes liés à la mobilité en entreprise et au
e enfin des workshops destinés au public
s. Ces événements sont tous, une fois
xpériences et
au.

agenda, les
ule Mobilité
reprise.be

CELLULE MOBILITÉ
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

Cellule Parcs d'Activité Durables

Pour des parcs d'activités durables, on la joue collectif...

PRÉSENTATION

Fruit d'un partenariat entre la Wallonie et l'UWE, la Cellule "Parcs d'Activité Durables" (CPAD) est active depuis 2011 et a pour mission principale de promouvoir la mise en place de projets en matière de développement durable à l'échelle des parcs d'activité économique wallons. La Cellule stimule et soutient également le développement d'associations d'entreprises en Wallonie.

PUBLIC CIBLE

Les actions menées par la Cellule sont destinées aux associations d'entreprises et entreprises situées dans les parcs d'activités wallons. Néanmoins, la logique même du développement durable veut que la Cellule travaille en partenariat avec l'ensemble des parties prenantes que sont les intercommunales de développement économique, les communes, les agences de développement local, les groupes d'action locale,

SERVICES

De par son expérience acquise depuis 2011, la Cellule Parcs d'Activité Durables de l'UWE a pu développer une série d'outils et de services adaptés aux besoins réels des entreprises et associations d'entreprises actives dans les parcs d'activité économique wallons.

> FACILITER

Afin de créer une dynamique d'échanges de bonnes pratiques et encourager la mise en réseau des associations d'entreprises, la Cellule organise des rencontres Inter-Associations d'Entreprises ouvertes à tous les groupements d'entreprises wallons.

Objectifs :

- Permettre un partage d'expérience,
- Favoriser la création de nouvelles relations ;
- Aider au développement de nouveaux projets.

> CONSEILLER

La Cellule organise des ateliers de travail sur différentes thématiques d'intérêt pour les associations d'entreprises telles que les déchets, la mobilité, la sécurité, Véritables lieux d'échanges d'expériences, de bonnes pratiques et d'informations, ces ateliers ont pour objectif d'aider les associations à mener concrètement des projets sur le terrain.

Pour stimuler la création de groupements d'entreprises, elle a développé un vade-mecum adressé à tout acteur désireux de porter la création d'une association d'entreprises.

Elle apporte également une aide et un soutien aux associations en participant à leurs réunions de bureau, commissions...

> INFORMER

La Cellule diffuse régulièrement des informations et des news sur l'actualité en matière de développement durable. Elle a également développé une rubrique «Foire Aux Questions» consacrée à la gestion durable des parcs d'activités. L'objectif est d'apporter une réponse aux questions les plus couramment rencontrées par une entreprise à l'échelle de son parc d'activité économique.

Retrouvez toutes les informations, les outils pratiques et les actualités de la Cellule Parcs d'Activité Durables de l'UWE sur : www.cpad.be

CELLULE PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES
UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

Les entreprises de plus en plus impliquées !

Grand nettoyage de Printemps

ORGANISÉE LES 23, 24 ET 25 MARS DERNIERS, LA QUATRIÈME ÉDITION DU "GRAND NETTOYAGE DE PRINTEMPS" A ÉTÉ UN SUCCÈS. SUCCÈS AUQUEL LES ENTREPRISES ONT, ELLES AUSSI, PARTICIPÉ.

par Olivier CAPPELLIN et Laetitia MONTANTE

Pour la quatrième édition du Grand Nettoyage de Printemps, plus de 111.000 personnes se sont mobilisées à l'échelle de la Wallonie ! Des citoyens, des écoles, des mouvements de jeunesse... mais aussi des entreprises.

Comme l'an dernier, l'Union Wallonne des Entreprises a également participé activement à cette action de lutte contre les déchets sauvages. Le 23 mars dernier, ce sont donc près de 40 personnes qui ont nettoyé les abords du bâtiment de l'UWE et les rues avoisinantes. A l'équipe initiale constituée de 21 personnes de l'UWE sont venus se joindre des représentants de Comeos, Fost Plus et Décathlon. Au final, ce ne sont pas moins de 13 sacs de PMC et 41 sacs de déchets tout-venant qui ont été collectés en à peine une heure !

"Il est important pour l'UWE de s'impliquer concrètement dans des opérations telles que le «Grand Nettoyage de Printemps», précise Olivier de Wasseige, Administrateur Délégué. *Nous y participons depuis deux ans déjà et nous continuerons à le faire à l'avenir encore. Cela entre tout à fait dans notre rôle d'exemplarité en matière de responsabilité sociétale des entreprises et dans notre démarche liée aux SDGs. Nous nous sentons aussi responsables de l'influence que nous exerçons en tant qu'organisation sur la société. Nous encourageons d'ailleurs tous nos membres à participer, eux aussi, à ce genre d'action. Il s'agit d'un geste «citoyen» pour rendre notre région plus agréable à vivre".*

Les entreprises en action...

L'UWE n'était pas la seule à enfiler les gants et chasubles de circonstance. Au total plus de 110 équipes issues d'une septantaine d'entreprises, fédérations et associations d'entreprises ont participé au Grand Nettoyage de Printemps 2018.

Au final, lors de cette quatrième édition, les 110.000 participants ont ramassé 365 tonnes de déchets sauvages (115 tonnes de PMC et de 250 tonnes de déchets "tout-venant"). Le nombre total de kilomètres parcourus et nettoyés est de 10.497 km, soit 19% des routes wallonnes !

... et les associations d'entreprises aussi !

Au total, 5 associations d'entreprises wallonnes se sont retroussé les manches pour redonner un coup éclat à leur parc d'activité économique.

Parmi elles : le Groupement des Entreprises de Gembloux, le Club de la Vallée du Hain (Wauthier-Braine), le Club des Entreprises du Parc d'Activités économiques de Courcelles, l'Alliance Centre BW (Louvain-la-Neuve) et le Club d'Entreprises de Waremme. Cet effort collectif fut également l'occasion pour les entreprises membres d'une même association d'apprendre à mieux se connaitre et tisser des liens pour, éventuellement, de futures collaborations professionnelles.

> L'UWE ENCOURAGE TOUS SES MEMBRES À PARTICIPER, EUX AUSSI, À CE GENRE D'ACTION. IL S'AGIT D'UN GESTE «CITOYEN» POUR RENDRE NOTRE RÉGION PLUS AGRÉABLE À VIVRE.
>
> **Olivier de WASSEIGE,**
> Administrateur Délégué de l'UWE

Elles ont participé au 4e "Grand Nettoyage de Printemps" !

AB InBev | Aldi Gembloux | Alliance Centre BW | Atelier Environnement Durbuy | Bru-Chevron | Carrefour Belgium (*Jambes*) | Cayman Group | CB Schmitz sprl | CBC Banque & Assurances (*siège central et 8 agences*) | CCLP-BHP. Logements | Centre Equestre du Thiers du Mont | CEPAC Courcelles | Club d'entreprises de Waremme | Coca-Cola European Partners | Comeos | Coopeco | Cosucra Groupe Warcoing | Créaset | Croix Rouge de Belgique | Decathlon (*Arlon-Namur-Wavre*) | Delacre | Domiconfort | Dow Silicones Belgium | Eco groupe immobilier | Ecobel sprl | Epicerie Sup'R | EsriBelux | Essenscia | Expansion Partners | Ferme Willem | Ferrero Ardennes | Fevia | Fost Plus | Galère | Gramme | Groupement des Entreprises de Gembloux | Hecht | HeidelbergCement | Hungry Minds | ICEDD | IKEA Mons | In BW | Incredible Oasis | Ion Beam Applications | Le Gai Séjour | Le Spamboux | Les Jardins Circulaires | Materia Nova | McBride | McDonald's (*8 sites*) | Moulan | Nestlé Waters Benelux | Océ Software Laboratories | Parc d'activité de la Vallée du Hain | Pôle des Services | Raffinerie Tirlemontoise (*sucrerie de Wanze et raperie de Longchamps*) | Reno-Solutions | Résidence les Bruyères | Ressources | SAAE Chanteclair | SAGE | Sambr'Habitat | SCRL Le Logis Quaregnonnais | Sodistal | Spa Monopole | Suez R&R BE Wallonie (*3 sites*) | Technocité | UCB Pharm | Union Wallonne des Entreprises | Vinventions | Walphot | Yves Rocher | Zebra Graphics.

La **Responsabilité Sociétale des Entreprises** (RSE) est devenue une valeur incontournable de la vie socio-économique pour toutes entreprises s'intéressant au développement durable. Certaines associations d'entreprises wallonnes en sont bien conscientes et encouragent ainsi leurs membres à adopter un comportement éthique et responsable en participant à des actions citoyennes telles que le Grand Nettoyage de Printemps, mais aussi le Don de Sang ou le DUOday.

La Cellule Parcs d'Activité Durables de l'UWE soutient ces initiatives et invite les associations d'entreprises à s'impliquer encore d'avantage dans des actions collectives prônant les valeurs du développement durable. ■

La Cellule Be WaPP

Fruit d'un partenariat entre la Wallonie et les acteurs privés (Fevia, Comeos et Fost Plus), la Cellule Be WaPP (Pour une Wallonie Plus Propre) a été mise en place avec pour objectif d'améliorer la propreté publique en Wallonie en misant sur un changement des comportements. Sa mission est de devenir un pôle de référence et de connaissance en matière de propreté publique, et un catalyseur d'actions.

L'objectif est clair. Il s'agit de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre une réduction significative des déchets sauvages et dépôts clandestins dans l'espace public avec, pour conséquence, une amélioration du vivre ensemble, de l'attractivité de la Région, la préservation de notre environnement et une diminution des coûts sociétaux liés à cette thématique.

Plus d'informations sur le programme d'actions et sur la Cellule Be WaPP : www.walloniepluspropre.be.

→ SUITE EN PAGE 28

→ SUITE DE LA PAGE 27

Retrouvez d'autres photos, témoignages et vidéos sur www.environnement-entreprise.be.

SPGE
Société Publique de Gestion de l'Eau

La SPGE
Une eau saine pour une Wallonie durable

La SPGE est le premier investisseur wallon dans le secteur de l'environnement

- Près de **4 milliards d'euros** investis, depuis 2000, pour assainir nos eaux usées et assurer le bon état de nos ressources en eaux.
- Près de **3 millions de personnes** qui ont aujourd'hui leurs eaux sales épurées.

La SPGE, un outil au service de l'environnement !

SPGE
Rue de Stassart, 14-16
5000 NAMUR
Tél. 081.25.19.30 - Fax 081.25.19.48
info@spge.be - www.spge.be

"INCREDIBLE OASIS"

Une oasis en plein cœur d'un parc d'activité économique

SE RECONNECTER À LA NATURE, PROFITER D'UN LIEU DE DÉTENTE ET DE CONVIVIALITÉ UNIQUE ET TISSER DES LIENS AVEC DES ENTREPRISES VOISINES, TEL EST L'OBJECTIF QUE SE FIXE L'INCREDIBLE OASIS TOUT DROIT SORTI DE TERRE LE JOUR DU PRINTEMPS SUR LES PARCS D'ACTIVITÉS DE LOUVAIN-LA-NEUVE ET DE MONT-SAINT-GUIBERT.

par Laetitia MONTANTE

Des potagers d'entreprises...

Depuis quelques années, les potagers d'entreprises connaissent un véritable succès et fleurissent un peu partout dans les entreprises wallonnes mais aussi bruxelloises : IBA, Louvain School of Management de l'UCL, Air Ambiance, Emakina, Engie à Bruxelles,...

Dans le verger jouxtant les bâtiments d'IBA (Ion Beam Applications), quatre bacs potagers ont été installés et sont entretenus par les employés qui s'adonnent à l'activité de permaculture sur leur temps de midi. La récolte est quotidienne et est directement cuisinée sur place ou emportée.

Chez Air Ambiance à Battice, implanter un potager sur la parcelle libre du site d'exploitation était une évidence pour le gérant de l'entreprise : "*On voulait apporter quelque chose de plus, y mettre notre patte. On aurait pu faire beaucoup de choses, investir dans l'immobilier par exemple, mais nous voulions quelque chose à taille humaine, à l'image de l'entreprise*", explique Gérald Faway. En tout, ce ne sont pas moins de 35 légumes qui sont récoltés chaque semaine par les employés. "*Ils reçoivent chaque semaine un mail leur indiquant ce qui est disponible. Ils peuvent venir prendre leurs légumes, le tout gratuitement*", poursuit Gérald Faway.

© La Meuse - Air Ambiance

Les raisons d'un tel engouement ? Recréer du lien et de la convivialité au sein de l'entreprise, se reconnecter à la nature, évacuer le stress du travail, cultiver un esprit collaboratif et en apprendre des autres... Autant d'éléments qui concourent à améliorer l'esprit d'équipe et à booster la productivité. De plus, en consommant leur production, les maraîchers en herbe redécouvrent le goût et le plaisir de manger des produits sains.

... à une oasis sur un parc d'activité économique !

C'est dans le jardin de la Ciaco, à l'intersection entre le Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve et l'Axis Park de Mont-Saint-Guibert, qu'est venu s'implanter une oasis dédiée entièrement à la détente et au bien-être des employés travaillant sur ces deux sites (520 entreprises et 9.300 travailleurs). Son nom : «Incredible Oasis».

Convaincu des bénéfices que peut apporter un potager dans le milieu de l'entreprise, Vincent Vandoorne, co-fondateur d'Incredible Company et coordinateur de l'Incredible Oasis, a voulu pousser les frontières de l'entreprise et élargir ce concept à l'ensemble d'un parc d'activité économique. "*Nous nous sommes aperçus que les gens adoraient faire des potagers, mettre les mains dans la terre... Mais parmi les collaborateurs des entreprises avec lesquelles*

© Incredible Oasis - LLN

> A L'INAUGURATION DE L'OASIS, 35 ENTREPRISES AVAIENT DÉJÀ FAIT LE PAS EN SE FAISANT PARTENAIRES DE CE PROJET AMBITIEUX À CARACTÈRE HUMAIN ET COLLECTIF.

C'est dans le jardin de la Ciaco, à l'intersection entre le Parc Scientifique de Louvain-la-Neuve et l'Axis Park de Mont-Saint-Guibert qu'est venu s'implanter cette oasis dédiée à la détente et au bien-être des travailleurs...

nous travaillons, certains avaient envie de faire autre chose. Nous avons donc opté pour un projet plus vaste et plus fédérateur".

Un programme sur mesure et une soixantaine d'activités proposées...

Inaugurée le 21 mars, cette oasis d'une trentaine d'ares, sera accessible à l'ensemble du personnel des entreprises partenaires du projet qui pourront ainsi profiter de l'espace durant leur pause de midi. Ce cadre exceptionnel sera également l'occasion pour les entreprises partenaires d'organiser une mise au vert ou un rendez-vous professionnel unique en pleine nature.

Incredible Company fournit l'assistance et l'accompagnement professionnel nécessaires (40 formateurs et 24 bénévoles) et propose une soixantaine d'activités complémentaires autour du thème du développement durable et ce, chaque jour de la semaine : cours de cuisines, ateliers de yoga, de pleine conscience, apiculture, permaculture, culture de champignons, jeux de société...

© Incredible Oasis - LLN

© Incredible Oasis - LLN

A l'heure actuelle, toutes les activités sont organisées à l'extérieur mais en fonction de l'évolution du projet et des nouveaux partenaires-entreprises qui y prendront part, la coopérative espère pouvoir obtenir le financement d'un dôme géodésique, soit une structure sphérique en treillis. Celle-ci permettra d'assurer l'organisation des activités tout en étant protégés du mauvais temps.

A l'inauguration de l'oasis, 35 entreprises avaient déjà fait le pas en se faisant partenaires de ce projet ambitieux à caractère humain et collectif. "*Notre but est que toutes les entreprises du parc d'activités, soit 520 sociétés, puissent faire partie du projet*", conclut Vincent Vandoorne. ■

© Incredible Oasis - IBA

L'INCREDIBLE OASIS est une collaboration entre la Ciaco, coopérative active dans la papeterie, l'imprimerie et les loisirs créatifs, et Incredible Company, une entreprise à finalité sociale spécialisée dans les potagers d'entreprise. **www.incredibleoasis.bio**

Contact : Vincent VANDOORNE (0477/24.46.14, info@incrediblecompany.bio)

Prélèvement kilométrique

La Wallonie perçoit déjà 2 cents/km !

LA PUBLICATION PAR VIAPASS, LE 24 AVRIL DERNIER, DES CHIFFRES 2017 DU PRÉLÈVEMENT KILOMÉTRIQUE POUR LES VÉHICULES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES DE PLUS DE 3,5 TONNES A REMIS EN LUMIÈRE LE DÉBAT SUR L'APPLICATION D'UN TEL PRÉLÈVEMENT À TOUS LES USAGERS DE LA ROUTE (VOITURES PRINCIPALEMENT). IL S'AGIT BIEN D'UNE REMISE EN LUMIÈRE ET NON D'UNE PROPOSITION NEUVE CAR CETTE PROPOSITION EST PRÔNÉE À ÉCHÉANCE RÉGULIÈRE PAR QUELQUES ACTEURS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.

«Carte Blanche» UWE

L'Union Wallonne des Entreprises fait partie de ceux qui souhaitent l'extension du prélèvement kilométrique aux véhicules particuliers. Ce n'est ni nouveau ni sans arguments. Dès 2011 et les premières évocations de la mise en place d'un prélèvement kilométrique pour les poids lourds, l'UWE s'est positionnée, ce qui est d'autant plus légitime que la matière est régionale.

Que disions- nous ?

Nous disions être favorables à un prélèvement kilométrique mais à la condition unique qu'il soit appliqué à tous les utilisateurs du réseau routier, et pas seulement au seul transport de marchandises.

Ce positionnement trouvait ses bases non seulement dans l'équité, la justice et l'exhaustivité que doit recouvrir le principe du «pollueur-payeur» mais en outre dans la conviction profonde qu'une application partielle de ce principe ne permettrait pas d'atteindre les objectifs de réduction de la congestion de trafic et des émissions atmosphériques a priori recherchés.

Certaines études indépendantes (dont celle du Bureau du Plan en 2015) confirmaient entretemps cette conviction et soulignaient également que pour obtenir le plein bénéfice d'un prélèvement kilométrique, il était nécessaire de l'appliquer à tous.

Ce choix n'a pourtant, et hélas, pas été posé par les trois Régions, qui ont restreint l'application aux seuls véhicules de transport de marchandises.

Que disons-nous aujourd'hui ?

En parfaite cohérence avec ce que nous présagions dès 2011, nous constatons aujourd'hui que le prélèvement kilométrique pour poids lourds n'a atteint qu'un seul objectif, celui des rentrées financières. Il n'y a pas moins de congestion, il n'y a pas moins d'émissions atmosphériques globales dues au transport et il n'y a pas de report modal des marchandises de la route vers la voie d'eau et le rail (également attendu a priori).

Dans ce contexte, il nous parait impératif que les autorités régionales révisent leur positionnement et s'interrogent objectivement sur l'intérêt que pourrait avoir l'extension du prélèvement kilométrique à tous.

Il est à noter que la Commission Européenne planche actuellement sur la révision de la Directive Eurovignette et qu'elle suggère dans ce cadre aux Etats, non seulement de mettre en œuvre un prélèvement proportionnel à l'usage du réseau routier, mais en outre de l'appliquer à tous les utilisateurs. Le train du prélèvement proportionnel est donc en marche, mettre la tête dans le sable ne l'empêchera pas d'avancer.

Des arguments qui ne tiennent pas la route

Ces dernières heures, des arguments de toutes natures ont été émis pour justifier un refus de cette extension.

Les représentants de diverses autorités ou groupes de pression ont principalement mis en avant la forte pression fiscale existant déjà sur les automobilistes et la problématique des habitants de la ruralité ou, plus largement, de ceux ne disposant pas d'alternatives crédibles à l'usage de la voiture.

Par rapport au premier argument, l'UWE ne souhaite évidemment pas que la pression fiscale s'accroisse globalement mais estime que la fiscalité routière actuellement pratiquée (y compris via les accises) n'a aucun effet levier probant pour orienter les choix de mobilité, améliorer la fluidité de nos réseaux et réduire les émissions atmosphériques globales du transport routier. La Wallonie détient la compétence sur la taxe de mise en circulation et la taxe de circulation et en retirera environ 600 millions euros de recettes en 2018. Sachant que près de 30 milliards de kilomètres sont parcourus chaque année par des voitures en Wallonie, cette taxe équivaut à un prélèvement kilométrique théorique moyen de 2 cents par kilomètre.

Samuël SAELENS, Conseiller
Union Wallonne des Entreprises

> L'UWE NE SOUHAITE ÉVIDEMMENT PAS QUE LA PRESSION FISCALE S'ACCROISSE GLOBALEMENT MAIS ESTIME QUE LA FISCALITÉ ROUTIÈRE ACTUELLEMENT PRATIQUÉE N'A AUCUN EFFET LEVIER PROBANT POUR ORIENTER LES CHOIX DE MOBILITÉ, AMÉLIORER LA FLUIDITÉ DE NOS RÉSEAUX ET RÉDUIRE LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES GLOBALES DU TRANSPORT ROUTIER.

Quelqu'un peut-il sérieusement affirmer aujourd'hui que l'usage tant de cette compétence que de ces recettes modifie fondamentalement les comportements de mobilité liés aux 1.750.000 voitures du parc wallon ? Quelqu'un peut-il également affirmer avec la même assurance que les automobilistes organisent leur mobilité sur base du montant des accises inclus dans le prix de leur litre de carburant ? Enfin, quelqu'un peut-il nous dire quelle autorité a mis en avant cet argument lorsqu'il s'est agi de faire littéralement exploser la fiscalité du transport de marchandises ? Il ne s'agit donc pas pour l'UWE de taxer plus mais de taxer mieux afin d'orienter réellement la demande de mobilité.

L'argument de la ruralité et du manque d'alternatives nous permet de pleinement défendre cette idée de fiscalité intelligente que nous prônons. Une fiscalité routière est intelligente si elle permet de prendre en compte des situations spécifiques. Une fiscalité intelligente est celle qui pénalise des comportements modifiables et non ceux qui ne le sont pas.

Une fiscalité intelligente varie selon l'heure, le lieu, le véhicule (un camion payera par exemple légitimement plus qu'une voiture)… Les éléments de ruralité et d'absence d'alternatives sont dès lors explicitement pris en compte dans une fiscalité de cette nature, afin justement d'en atténuer les contraintes.

Objectivons le débat !

Sur base de l'ensemble de ces éléments et après avoir entendu de nombreux propos davantage teintés par l'idéologie que par la raison, l'UWE demande une nouvelle fois à la Wallonie de s'engager dans une étude scientifique neutre devant permettre d'analyser la faisabilité technique, juridique, économique, etc, d'un tel projet, et de proposer des scénarios possibles de tarification. Ce ne sera que sur base d'une telle étude que les autorités pourront, selon nous, objectiver leur décision de s'engager ou non dans ce choix politique. La Flandre a lancé une telle étude et en attend les conclusions pour début 2019.

Alors que la Wallonie a pleinement pris la mesure de l'intérêt de la réalisation d'une étude d'impact socio-économique pour le prélèvement kilométrique pour les poids lourds afin d'en accompagner au mieux les effets, il serait incompréhensible qu'elle ne s'engage pas dans cette voie au moment où l'Europe et nos voisins régionaux s'y dirigent. La Wallonie ne peut risquer d'être totalement démunie et en incapacité de mettre en avant ses spécificités le jour où elle aura à entamer ce débat avec ces interlocuteurs.

Cohérence des actes et des discours

Chacun souhaite que soient améliorées la mobilité des citoyens wallons et l'accessibilité de nos villes et de nos campagnes et ce, au profit d'un développement individuel et collectif.

La Wallonie ne peut à la fois le souhaiter et s'empêcher de réfléchir aux modalités de la mesure la plus performante pour y parvenir. ■

Transport de marchandises

Et si l'on disait que les marchandises votaient ?

DANS LE MILIEU DU TRANSPORT DE MARCHANDISES, QUAND LES OBSERVATEURS CONSTATENT QUE DES DÉCISIONS POLITIQUES SONT PLUS FAVORABLES À LA MOBILITÉ DES PERSONNES QU'À CELLE DES BIENS OU QUE L'INTÉRÊT PUBLIC POUR CELLE-CI EST TRÈS MARGINAL ET/OU SYSTÉMATIQUEMENT CONNOTÉ NÉGATIVEMENT, ON DIT SOUVENT PAR BOUTADE : "*QUE VEUX-TU ? LES MARCHANDISES NE VOTENT PAS !*". ET POURTANT, POURRIONS-NOUS IMAGINER UN SEUL INSTANT CE QU'IL ADVIENDRAIT SI PENDANT UN JOUR, UNE SEMAINE, UN MOIS, PLUS AUCUNE MARCHANDISE NE POUVAIT CIRCULER SUR NOS ROUTES, NOS VOIES D'EAU, NOS VOIES FERRÉES OU DANS NOTRE RÉSEAU DE CANALISATIONS ?

par Samuël SAELENS

De manière sans doute encore plus visible aujourd'hui qu'hier pour les citoyens, les flux de marchandises irriguent nos quartiers, nos entreprises, nos parcs d'activité, nos magasins, nos hôpitaux...

Cette nécessité absolue pour une société fait pourtant face à une sorte d'a priori négatif de nombre de citoyens ou de décideurs. Une part de ces derniers ne manquent d'ailleurs pas, au mieux, de s'en désintéresser coupablement, au pire, de lui imposer des contraintes de toutes natures.

Le propos frise peut-être un peu la caricature mais force est de constater que le transport de marchandises est souvent le parent pauvre des grandes politiques de mobilité et de transport alors que les enjeux y sont conséquents.

La route

Au niveau routier, le transport de marchandises s'est vu appliquer depuis le 1er avril 2016 un prélèvement kilométrique ayant rapporté près de 242 millions d'euros aux caisses régionales wallonnes en 2017. Le point positif est qu'en Wallonie, ces recettes sont, via la Sofico, intégralement réinjectées dans l'entretien du réseau soumis au prélèvement.

Le point négatif est que les trois Régions n'ont pas eu le courage de mettre en place une fiscalité routière intelligente pour tous les usagers du réseau, ce qui aurait eu pour effet, non seulement de générer des recettes mais également d'orienter la demande de mobilité des personnes. L'Europe prône l'établissement de cette fiscalité intelligente pour tous. Ne pas s'intégrer dans ce mouvement traduit un manque criant d'anticipation et retarde inutilement les fruits de cette mesure.

Tout n'est pas noir pour autant au niveau routier en Wallonie. Le Plan Routes, le Plan Infrastructures et le Plan 2019-2024 annoncé permettent une rénovation en profondeur de notre réseau routier structurant. Associés, entre autres, aux plans ITS (Intelligent Transport System) et Lumière du Gouvernement Wallon, ils vont transformer notre réseau routier régional en un réseau plus sûr, plus agréable et plus intelligent. Au niveau des véhicules, on notera avec grand intérêt deux décisions relatives à des mesures portées par l'UWE à savoir le développement d'expériences pilotes d'écocombis et l'autorisation des véhicules de MMA de 50 tonnes sur 6 essieux.

La voie d'eau

Venons-en aux voies navigables wallonnes qui se portent plutôt bien. Les tonnages réalisés en 2017 montrent de jolis progrès et les travaux programmés sur le réseau, dont certains de grande ampleur, se poursuivent à un rythme convenable.

Après des années de disette marquées par la fin de la saga de l'ascenseur de Strépy-Thieu, le réseau des voies navigables wallonnes est en pleine phase d'adaptation à des gabarits supérieurs, incluant des ouvrages majeurs comme Lanaye, Ivoz-Ramet et Ampsin-Neuville sur la Meuse ou encore les travaux préparatoires au futur Canal Seine-Nord. La Wallonie fluviale marchande se met en ordre de marche au sein d'une Europe et d'une société qui poussent légitimement à l'existence de moyens de transport alternatifs à la route performants.

Les opérations de dragage en cours et celles prévues dans le Plan wallon d'Investissements de même que le projet d'extension des horaires de manœuvre des ouvrages d'art devraient y contribuer également en augmentant encore la navigabilité et la capacité de transport du réseau de voies navigables.

Un des enjeux de ce réseau est territorial. Là aussi, certaines autorités locales préfèrent installer des logements en bord de voie d'eau plutôt que des activités économiques qui y sont liées. Sur ces lieux aussi, la primauté de l'économique et du transport de marchandises doit être souvent affirmée.

Le rail

Troisième mode où l'intérêt des personnes dépasse régulièrement celui des marchandises : le rail. Là aussi, des priorités, des travaux, des contraintes de nature très contrastée sont observés. Comment justifier le manque d'ambition et de moyens destinés aux travaux ferroviaires destinés au fret ? Comment peut-on dans le même temps dépenser des sommes totalement démesurées dans des gares dont l'affluence ne le justifie nullement et réduire ou ne pas entretenir des installations de fret pour des raisons soit-disant budgétaires alors que ces travaux sont des gouttes dans l'océan des moyens alloués à Infrabel et au Groupe SNCB ?

Le ferroviaire en Belgique ne souffre pas d'un problème de moyens mais bien d'un problème d'allocation de ceux-ci !

Alors que les opérateurs de fret améliorent continuellement leurs prestations et sortent, pour certains d'entre eux et pour certains trafics, d'une période compliquée en termes de qualité de service, l'infrastructure fret souffre d'un manque criant de moyens et d'intérêt. Les autorités compétentes ne peuvent souhaiter le développement des modes alternatifs à la route et laisser concomitamment les infrastructures ferroviaires se réduire et se détériorer, singulièrement en Wallonie. Ce dossier est sans doute celui où la préséance des passagers sur les marchandises est la plus importante et dès lors la plus dommageable.

Le réseau de canalisations

Finissons ce trop rapide tour d'horizon par un mode peu connu mais pourtant terriblement efficace et utile : le réseau de canalisations. Chaque année, plusieurs millions de m^3 de fluides, de liquides et autres gaz parcourent des kilomètres sous nos pieds de manière totalement durable.

Ce réseau doit lui-aussi être reconnu, préservé et renforcé au bénéfice de ses utilisateurs et de la collectivité.

En conclusion

En conclusion, il est essentiel de dire que si la Wallonie veut affirmer son rôle logistique central au cœur de l'Europe, si elle souhaite tirer les fruits socio-économiques des flux locaux, régionaux, nationaux et internationaux de marchandises qui la traversent, si elle veut optimiser ces flux afin d'en réduire les nuisances tout en en valorisant les effets et opportunités, elle doit impérativement poursuivre et amplifier ses actions en faveur du transport de marchandises et réduire l'écart, notamment idéologique, qui le sépare du transport de personnes.

La Wallonie doit également défendre ses intérêts sur ces questions auprès des autorités fédérale et des autres Régions afin que le secteur des marchandises ne soit encore davantage pénalisé pour des raisons géographiques ou communautaires.

Aux urnes marchandises ! ■

Ports et voies navigables

La logistique est partout

LA LOGISTIQUE EST UN SECTEUR D'ACTIVITÉ TRÈS VASTE QUI COMPTE DE PLUS EN PLUS DANS L'ÉCONOMIE BELGE. C'EST UN SECTEUR EN PLEIN DÉVELOPPEMENT, MAIS QUI RESTE SOUVENT MÉCONNU DU GRAND PUBLIC. VOUS AIMEZ SÛREMENT FAIRE DES ACHATS EN LIGNE. MAIS, POUR QUE CES ACHATS ARRIVENT CHEZ VOUS, IL FAUT UNE TRÈS BONNE LOGISTIQUE. PORTS ET VOIES NAVIGABLES Y JOUENT AUSSI UN RÔLE CAPITAL. LES PORTS DE LIÈGE ET D'ANVERS COLLABORENT DE PLUS EN PLUS.

L'arrivée de l'e-commerce et la mondialisation de l'économie a boosté le secteur ces dernières années : les prévisions tablent sur un chiffre de 20 milliards d'euros annuels la valeur que génèrera cette activité en Belgique dans le 2-3 prochaines années. C'est un peu plus de 4 % du PIB, et surtout, cela signifie plus de 220.000 emplois. La Flandre se taille la part du lion avec le port d'Anvers, mais la Wallonie représente 20 % de cette activité logistique et sa croissance est forte.

Premier port intérieur belge et troisième port intérieur d'Europe, le complexe portuaire liégeois, avec un trafic annuel de plus de 21 millions de tonnes, connaît depuis plusieurs années une expansion constante.

→ SUITE EN PAGE 38

PUBLI-RÉDACTIONNEL

19 & 20 juin 2018

LOGISTICS DAYS

Organisé par le Port Autonome du Centre et de l'Ouest

Wallonie port Centre et Ouest

Le Port Autonome du Centre et de l'Ouest organise la première édition des Logistics Days les 19 et 20 juin 2018 au Louvexpo de La Louvière.

La cible de ces Logistics Days est de capter l'attention des entreprises, des industriels et des futurs investisseurs. L'objectif du Salon est de montrer le réseau logistique belge et transfrontalier, son maillage, tous les modes de transport confondus, et de faciliter le B2B.

Plusieurs activités sont organisées en parallèle :

Le 19/06 :

- **DPVNI (promotion des voies navigables)** : +/- 400 personnes issues du monde des entreprises, des administrations, des cabinets, des ports fluviaux et maritimes…
- **Logistics in Wallonia** qui tient son Assemblée Générale : +/- 200 personnes essentiellement du secteur privé.
- **WORKSHOP** sur différents thèmes. intervenants : MULTITEL, VDE Legal , IDEA….
- Le salon sera également inauguré, vers 12h00, par **Carlo DI ANTONIO**, Ministre de l'Environnement, de la Transition écologique, de l'Aménagement du Territoire, des Travaux publics, de la Mobilité, des Transports et des zonings de la Région wallonne.

Le 20/06 : le salon est ouvert à tous et un **Jobday** est organisé en collaboration avec TL HUB et le FOREM.

PARTENAIRES :

Cœur du Hainaut Centre d'énergies · LA LOUVIÈRE · LOGISTICS IN WALLONIA · Wallonie mobilité SPW · tlhub · LE FOREM Centre de compétence

www.logisticsdays.be

LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ENTRE L'EUROPE ET L'ASIE S'EST TRADUIT PRINCIPALEMENT PAR UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE DU TRAFIC DE CONTENEURS PAR LA VOIE MARITIME.

→ SUITE DE LA PAGE 36

Les projets ne manquent pas. En effet, le développement du commerce entre l'Europe et l'Asie s'est traduit principalement par une croissance accélérée du trafic de conteneurs par la voie maritime. Cette croissance risque, à terme, d'engorger les ports maritimes. Raison pour laquelle le Port d'Anvers qui, pour faire face à cette croissance, s'est naturellement tourné vers le Port de Liège, situé dans son hinterland naturel (à 14 heures de navigation d'Anvers), afin de nouer des accords durables. L'objectif est simple : assurer une logistique fluide de distribution en aval du déchargement portuaire via une excellente collaboration entre le port d'Anvers et le port liégeois.

Aujourd'hui, le deuxième plus grand port européen a lancé un plan d'action multi-facettes pour améliorer la manutention des barges porte-conteneurs au sein de ses installations.

Entre un réel manque de main d'œuvre et une hausse des volumes sur le fret, la manutention sur le port d'Anvers est actuellement sous pression, avec une augmentation des délais d'attente pour les barges porte-conteneurs. Une situation qui a obligé le port à repenser son approche avec l'ensemble des acteurs, y compris wallons : la logistique s'adapte à la révolution digitale, par la numérisation complète des informations logistiques. Celle-ci passera par le développement d'une plateforme d'échange de données opérationnelle qui permettra à l'ensemble des acteurs logistiques d'accéder en temps réel aux informations. La planification fera également l'objet d'une collaboration plus étroite. Déjà utilisé à Anvers pour organiser les opérations de manutention, celui-ci sera mis à jour pour encourager son utilisation, tout en étant augmenté d'un outil de planification centralisée des barges.

Les chiffres 2017 prouvent la bonne santé du secteur : le Port autonome de Liège a vu son trafic augmenter de 3 %, pour dépasser à nouveau la barre des 21 millions de tonnes et enregistre ainsi une croissance pour la 4ème année consécutive. Le complexe portuaire liégeois représente, selon la Banque nationale de Belgique, 7.761 emplois directs et 11.185 emplois indirects générés par l'ensemble des entreprises concessionnaires du Port autonome de Liège. Même tendance pour Anvers : en 2017, il a traité 223,6 millions de tonnes de marchandises, un chiffre en hausse de 4,4% par rapport à l'année précédente. De quoi enregistrer ainsi un record pour la cinquième année consécutive, dopé par les bonnes performances des activités liées aux conteneurs. ■

PUBLI-RÉDACTIONNEL

Le Port Autonome de Charleroi
un partenaire ancré dans le tissu industriel

Le Port Autonome de Charleroi est un organisme d'intérêt public qui a reçu pour mission de participer au développement d'activités économiques liées à la voie d'eau et par conséquent, à la création d'emplois.

Son rôle est de favoriser l'intermodalité **en utilisant de manière optimale tous les terrains et sites portuaires situés le long de la voie d'eau en les concédant à des entreprises**. Il doit aménager, équiper, gérer et exploiter les terrains qui lui sont confiés.

En lien avec les grands axes de transports européens, le Port est situé le long de la Sambre et du Canal Charleroi- Bruxelles. Il se situe au cœur de l'agglomération de Charleroi : principal centre industriel, commercial et industriel du sud du pays avec une densité de 640 habitants/km2 et actuellement encore en pleine expansion.

Le Port Autonome est composé de 29 sites portuaires sur 452 hectares. Il dispose de 8 km de quais, 3 darses, 3 sites raccordés au rail et un terminal trimodal doté d'un portique pour manutentionner les conteneurs. Chaque année, 5 millions de tonnes de marchandises transitent par le Port.

Le Port Autonome est donc l'interlocuteur principal des entreprises souhaitant occuper un terrain le long de la Sambre et profiter de ses infrastructures.

Aujourd'hui, 100 entreprises sont en concession sur les terrains du Port et occupent 1.700 emplois directs et 1.000 emplois indirects.

Mais les capacités d'accueil restent importantes. Le taux d'occupation est actuellement de 72% et le port est parfaitement équipé pour dépasser les 7 millions de tonnes manipulées par an.

D'autant plus que le Port Autonome de Charleroi continue à réaliser des investissements pour améliorer ses infrastructures. Entre 2015 et 2019, 5 millions d'euros auront été investis en aménagements et achats de terrains.

Les concessions sont aujourd'hui prioritairement octroyées aux entreprises liées à la voie d'eau et à la logistique. Le candidat concessionnaire a également la possibilité de demander une option sur un terrain. Cette option assure au candidat une priorité en cas de mise en concurrence. ■

www.charleroi.portautonome.be

Une organisation :

Wallonie port Centre et Ouest

1er Salon de la logistique au LOUVEXPO à La Louvière !

Infos : www.logisticsdays.be

19 & 20 | 06

Salon : Logistics Days

20 | 06 10h – 18h

Journée de l'Emploi logistique

LOGISTICS DAYS

WE KEEP MOVING YOU

The Port of Antwerp is not your average transport partner. Every challenge you bring drives us to serve you even better. By constantly adapting to your needs we achieve faster distribution, smarter logistics, smoother customs, greener activities and clearer processes. Improved solutions that keep inspiring you. At the Port of Antwerp standing still is no option. Moving is.

Challenge us at
customerservice@portofantwerp.com
Follow us at
www.portofantwerp.com/en/supplychainperspective

#portofantwerp

Everything is Possible at the Port of Antwerp

Les PME agissent souvent plus durablement qu'elles le pensent

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE COMMUNICABLE SE SITUE SOUVENT LOIN DES PRÉOCCUPATIONS PREMIÈRES DES DIRIGEANTS DE PME. POURTANT, CES ENTREPRISES AGISSENT SOUVENT DÉJÀ BEAUCOUP PLUS DURABLEMENT QU'ELLES NE LE CLAMENT OU LE PERÇOIVENT.

par **Hans VERBOVEN** et **Nicolas DE VILLERS GRAND CHAMPS**, Financial Accounting Advisory Services, EY

Les défis auxquels notre société va devoir répondre dans les années à venir peuvent sembler ne pas avoir leur place dans les enjeux cruciaux qui se présentent à une PME. Néanmoins, en poursuivant les pratiques actuelles, la raréfaction des ressources, les tensions géopolitiques et tant d'autres facteurs vont tôt ou tard finir par générer des bouleversements dans leur environnement. Cela pourrait avoir un impact considérable sur leur chaîne de valeur. Les changements observés actuellement dans les réglementations ne sont que les premiers signes d'une transformation plus profonde qui doit avoir lieu et face à laquelle une entreprise a tout intérêt à prendre les devants.

Par ailleurs, les entrepreneurs ne manquent pas de volonté de s'engager dans une voie plus durable, mais peu sont ceux qui arrivent à avoir une vision claire sur un sujet aussi vaste qui concerne tous les niveaux de l'entreprise et dont il est difficile de dégager une vision globale et cohérente.

Pour Hans Verboven, professeur en «Sustainability Management» à l'Université d'Anvers, "*c'est du moins dans l'ADN des entreprises familiales de viser le long terme, et c'est certainement déjà un aspect fondamental du développement durable. Dès que le dialogue s'instaure dans l'entreprise, on peut donc soulever la question de la durabilité au niveau managérial et en dégager des initiatives spécifiques et à effet rapide*".

C'est pourquoi, avec son équipe du département Climate Change and Sustainability Services chez EY, il a développé le «Sustainable Navigator».

Il s'agit d'un outil qui permet de cartographier rapidement l'état d'avancement d'une organisation en termes de durabilité autour de 15 thèmes répartis sur 3 niveaux d'excellence.

Dans un deuxième temps, cet outil intègre plus de 90 projets et 1.000 actions pragmatiques et concrètes dont l'implémentation suit une approche PDCA liée à des indicateurs de performances spécifiques et adaptés.

LE SUSTAINABLE NAVIGATOR, UNE BOUSSOLE POUR VOTRE STRATÉGIE DE RSE

- Cycle PDCA (Plan-Do-Check-Act)
- 3 niveaux
- 15 thèmes
- 90 projets
- Indicateurs de performance adaptés
- Sustainable Development Goals des Nations-Unies

Excellence produit et service	OFFRE	MATÉRIAUX	EMBALLAGES	CONSOMMATEUR	SUPPLY CHAIN & ACHAT
	1	2	3	4	5
Excellence opérationnelle	LEAN	ÉNERGIE	EAU & RESSOURCES NATURELLES	TRANSPORT	IMPACT ENVIRONNEMENTAL
	6	7	8	9	10
Excellence organisationelle	ÉTHIQUE	EMPLOYÉS	SANTÉ & SECURITÉ	COMMUNICATION	PARTIES PRENANTES
	11	12	13	14	15

> C'EST DANS L'ADN DES ENTREPRISES FAMILIALES DE VISER LE LONG TERME, ET C'EST CERTAINEMENT DÉJÀ UN ASPECT FONDAMENTAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

APPROCHE PDCA DU SUSTAINABILITY NAVIGATOR

Cette vision d'ensemble sert de boussole pour l'équipe en charge de la RSE. En effet, elle lui permet de naviguer aisément du point de vue stratégique de généraliste, grâce au plan général offert par les différents thèmes, à celui de spécialiste, au travers des nombreux projets. Par ailleurs, cette cartographie permet d'identifier aisément quelles seront les lignes directrices de la gestion de la RSE et sur quels points il est possible de générer les avancées les plus significatives et les plus valorisables en concordance avec les attentes de toutes les parties prenantes.

Face à la difficulté d'établir une stratégie de RSE globale, cet outil montre donc l'importance d'établir l'état d'avancement à tous les niveaux et sur tous les aspects du développement durable afin de pouvoir donner une direction claire et de savoir où on pourra entreprendre les actions les plus valorisables. Choisir des indicateurs de performance adaptés et spécifiques constitue également un enjeu clé dans une perspective d'amélioration continue et d'une approche PDCA qui mène à des résultats concrets et en accordance avec l'évolution de l'environnement de la PME. ■

Si vous souhaitez de plus amples informations au sujet du «Sustainable Navigator», n'hésitez pas à contacter **Hans VERBOVEN**, Executive Director (0476/96.40.20, hans.verboven@be.ey.com) et **Nicolas de VILLERS GRAND CHAMPS**, Consultant (02/749.12.91, nicolas.de.villers.grand.champs@be.ey.com) ou surfez sur notre site www.ey.com/be.

EY
Building a better working world

PARCS D'ACTIVITÉ DURABLES

La Charte Développement Durable de l'Alliance Centre BW a déjà un an

CONSCIENTE DE LA RESPONSABILITÉ QU'A LE MONDE ÉCONOMIQUE SUR LES CHANGEMENTS AUXQUELS NOTRE PLANÈTE FAIT FACE, L'ALLIANCE CENTRE BW A VOULU MONTRER L'EXEMPLE EN S'ENGAGEANT AUPRÈS DE SES MEMBRES À ADOPTER UN COMPORTEMENT ÉTHIQUE ET RESPONSABLE. POUR RESPECTER CET ENGAGEMENT, ELLE A LANCÉ IL Y A PRÈS D'UN AN, UNE COMMISSION ET UNE CHARTE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

par Laetitia MONTANTE

Le monde économique a certes une responsabilité à assumer face aux défis climatiques, sociaux et économiques auxquels nous devons faire face, mais il a aussi un réel pouvoir d'action et les capacités suffisantes pour faire évoluer notre société sur la voie de la durabilité.

Une Charte ? Oui, mais pour qui ?

L'Alliance Centre BW l'a bien compris et c'est pourquoi elle a développé, il y a maintenant près d'un an, une Charte s'inscrivant clairement dans la démarche universelle proposée par les Nations unies : les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Au nombre de 17, ces objectifs tiennent compte équitablement de la dimension économique, sociale et environnementale du développement durable et intègrent pour la première fois l'éradication de la pauvreté et le développement durable dans un dispositif commun. Etroitement liés les uns aux autres, le succès de l'un dépend souvent de la résolution de problématiques généralement associées à un autre objectif.

Cette charte est destinée à toutes les entreprises membres de l'Alliance Centre BW. En la signant, celles-ci s'engagent à inscrire dans leurs stratégies économiques, leurs politiques de gestion, leurs activités et leur culture, une série de principes et ambitions en matière de gouvernance, d'environnement, d'activité économique et de rapport avec la société.

À l'heure actuelle, une **quarantaine d'entreprises**, dont le Conseil d'administration, se sont engagées à respecter les principes de la Charte.

L'Alliance Centre BW en action…

L'association d'entreprises n'a évidemment pas attendu cette charte pour commencer à s'engager dans une approche de développement durable. Les initiatives comme Mind&Market et Go2REVE sont déjà des exemples démontrant que son engagement ne date pas d'hier.

Au cours de cette année de mise en pratique de la charte, l'Alliance Centre BW a souhaité ouvrir la voie à ses membres en mettant en place une série d'actions :

- ### Viser la neutralité carbone de ses activités

  L'association a fait appel à un bureau d'étude pour faire le bilan de ses émissions de CO_2 pour l'ensemble de ses activités (hors événements). Ainsi, plus de 45 flux ont été identifiés représentant environ 13.900 kg de CO_2 (incertitude de 30%).

  En attendant de trouver un maximum de solutions pour diminuer son empreinte écologique, l'association

> À L'HEURE ACTUELLE, UNE QUARANTAINE D'ENTREPRISES MEMBRES DE L'ALLIANCE CENTRE BW SE SONT ENGAGÉES À RESPECTER LES PRINCIPES DE LA CHARTE "DÉVELOPPEMENT DURABLE".

Véronique FORGET, Coordinatrice à l'Alliance Centre BW

a décidé de compenser ses émissions en plantant 2.650 arbres via l'ONG belge «Graine de Vie». L'objectif de neutralité carbone a donc bien été atteint.

Les membres sont également invités à faire appel au bureau d'études (à tarif préférentiel) pour réaliser un bilan carbone de leurs activités et compenser leurs émissions.

- **Projet «Energie & Climat»**

En mars 2016, la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve a adhéré à la Convention des Maires pour le Climat et l'Energie. Via cette Convention, la Ville s'engage donc à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 sur l'ensemble de son territoire et à viser la neutralité carbone d'ici 2050.

Des collaborations avec les pouvoirs locaux, l'Alliance Centre BW et ses membres sont donc prévues afin de déterminer les objectifs, le planning et les initiatives à mettre en œuvre pour répondre à ce projet ambitieux, sur le moyen et long terme.

D'autres actions sont déjà prévues pour les années à venir :

- La promotion des modes de déplacement doux ;
- La promotion du covoiturage ;
- L'organisation d'un jogging en faveur de l'association ELA ;
- L'organisation de collectes de sang ;
- L'organisation d'un cycle de conférences sur des thématiques liées au développement durable

Via cette Charte, l'association souhaite impulser l'engagement de ses membres dans des projets de grande envergure pour qu'ils puissent ensemble générer un impact positif sur la société d'aujourd'hui et de demain. ■

Dynathèque

Le droit fiscal en Belgique - Edition 2018

L'année 2017 fut plus que jamais riche en nouveautés fiscales, avec une réforme de l'impôt des sociétés impactant également l'impôt des personnes physiques. Si l'on ajoute à ces profondes mutations les évolutions législatives et jurisprudentielles en matière de droits d'enregistrement, de T.V.A. et de droit international fiscal, force est de constater qu'il devient de plus en plus complexe pour les praticiens de maîtriser la matière. C'est dans ce but que, chacun dans leur domaine de spécialité, les auteurs de cet ouvrage font le bilan des modifications significatives intervenues au cours de l'année écoulée. Cette nouvelle édition constitue, dans la lignée des précédents volumes, un véritable guide pratique et complet pour le praticien du droit fiscal.

Yves BERNAERTS, Julien BUY, Emanuele CECI, André CULOT, Olivier D'AOUT, Emma DASSY, Josse DEBLANDRE, Yves DEWAEL, Florence LALLEMANT, Jean-Pierre MAGREMANNE, Arnaud SCHEYVAERTS, Gaëtan ZEYEN, «*Le droit fiscal en Belgique*», 2018, Éditions ANTHEMIS, 676 pages, IBSN : 978-2-8072-0380-8

Ardenne

Votre événement d'entreprise en Luxembourg belge «au cœur de l'Ardenne»

«Le vert», ma source d'inspiration, de motivation, d'évasion…

Séminaire, colloque, formation, teambuilding, repas de fin d'année, journée d'équipe…

L'Ardenne offre :

- **une grande diversité de lieux et d'hébergements de toute catégorie : gîtes d'affaires ou cottages, hôtels charmants, complexes d'hébergements, châteaux, centres d'exposition, restaurants …**
- **une foule d'idées originales pour une journée d'équipe placée sous le signe de la découverte, l'amusement… et aussi la cohésion du groupe !**

NOUVEAUX LIEUX !

© Van der Valk

LE VAN DER VALK | Arlon aux portes du GD-Luxembourg

Cet hôtel 4* offre une capacité et une infrastructure high-tech pour vos événements de société. Il dispose d'une brasserie cosy et d'un restaurant gastronomique. Pour héberger les convives, 125 chambres et suites grand confort qui allient charme et modernité. Vous pourrez organiser des événements professionnels de toute taille en optant pour une des 10 salles de réunion full équipées. Un espace modulable de 1.200 m² servira à vos grands cocktails, walking dinner ou autres manifestations de grande envergure.

www.hotelluxembourg-arlon.be

© Le Florentin

LE FLORENTIN | Florenville

Si vous cherchez un lieu trendy qui propose du confort, une bonne cuisine de type bistronomie et de belles possibilités d'activités pour vos incentives, le Florentin est le bon choix! Situé à deux pas de la frontière française et à 30 min. du Grand-Duché de Luxembourg, l'Hôtel offre 17 chambres et 4 appart-hôtel. Son restaurant de 90 places propose une cuisine inventive qui met également à l'honneur les bons produits de terroir ainsi qu'une salle de réunion. Côté activités : visitez l'Abbaye d'Orval, pratiquez des activités sportives dans le cadre vert et reposant de la Semois, organisez un teambuilding mémorable sur le Château de Bouillon…

www.hotel-leflorentin.be

© La Grémille

LA GRÉMILLE | Ste-Cécile

Cette jolie bâtisse fraîchement rénovée dans un esprit contemporain vous immergera dans une décoration chaleureuse et pleine de caractère.

Ses 17 chambres peuvent accueillir jusqu'à 50 convives, 2 vastes espaces sont disponibles pour vos repas, vos moments de détente ou de travail en collectivité. Terrasse avec un préau et un vaste BBQ, une piscine chauffée. Autres atouts : sa situation privilégiée au cœur de la Vallée de la Semois et à mi-chemin entre l'Abbaye d'Orval et le Château de Bouillon et ses nombreuses possibilités d'activités pour des teambuildings "au vert"..

www.lagremille.eu

© La Ferme de Randoux

LA FERME DE RANDOUX | Mabompré/Houffalize

Cette superbe ancienne ferme au carré entièrement rénovée est sise à 2 minutes de Houffalize, à 1,15 minutes de Bruxelles et 45 minutes de Liège. Le lieu invite à la quiétude avec son vaste parc boisé et ses alentours à l'abri de tous les regards. Le bâtiment se compose de 11 chambres avec sanitaire privé, 3 salons dont une salle de jeux, une vaste salle de séminaire. Pour vos repas, choisissez la formule qui vous convient via les services d'un traiteur ou par vos propres soins. Piscine intérieure, jacuzzi et sauna agrémenteront vos moments de détente tout comme la balade vivifiante dans les alentours.

www.fermederandoux.be

Besoin de conseils avisés et gratuits ?

CONTACTEZ L'ÉQUIPE DU CONVENTION BUREAU ARDENNE MEETINGS

+32(0)84/410.212, info@ardenne-meetings.be, www.ardenne-meetings.be

FTLB

Convention Bureau Ardenne Meetings & Incentives Meet in green

GARE !

Espace ouvert / Espace au vert
Evénements / Créativité
Coworking

Prenez part à l'Ardenne d'aujourd'hui !

Pour vos séminaires, réunions, séances de travail, workshop...

SÉMINAIRES

Mise au vert stratégique, séance de créativité, événements et formations

COWORKING

Travailler au vert et à l'hôtel dans un éco-système stimulant

CHAMBRE DE RÉDACTION

La quiétude d'une chambre-bureau avec vue sur la rivière

GARE ! prend place aux côtés d'un hôtel de 42 chambres et d'un restaurant convivial. De quoi offrir aux entreprises et aux entrepreneurs qui désirent y séjourner tout le confort nécessaire pour y travailler efficacement.

SOYEZ DU VOYAGE, ON VOUS Y ATTEND !

hello@gare.space / 0498.88.03.22
www.facebook.com/GAREPoix • www.gare.space

Le Val de Poix HÔTEL

LES GAMINES TABLES & COMPTOIR

GARE !

Le premier coworking au vert et à l'hôtel, à une heure de Liège et Namur !

Coworker est dans l'air du temps. Aujourd'hui, on co-crée, on co-voiture et on mise sur l'économie collaborative. Elargir les points de vue, stimuler la créativité, offrir de nouvelles ressources… les avantages d'un écosystème professionnel partagé avec des professionnels d'autres secteurs d'activités ne sont plus à présenter.

Coworker à l'hôtel ?

La tendance vient des grandes métropoles où certains hôtels ont répondu à la demande des voyageurs d'affaires en recherche d'espaces de travail agréables et équipés. Aujourd'hui, les coworkings d'hôtels ouvrent également leurs portes aux entrepreneurs locaux, permettant ainsi un partage d'idées et une véritable émulation.

Le travail nomade est une tendance en croissance, favorisée par la logique Atawad : any time, anywhere et any device. En d'autres termes : le travailleur peut être connecté tout le temps, partout et grâce à une multitude d'outils (smartphone en premier lieu !). Dans les centres urbains, fleurissent progressivement des espaces business mais décontractés, des cafés où l'on peut se poser le temps d'une réunion ou pour y travailler (comme chez Starbucks).

Si franchir la porte d'un hôtel pour y travailler n'est pas encore une habitude, surtout en zone rurale, GARE ! compte bien changer la donne ! Le coworking GARE ! se loge à Poix-Saint-Hubert au sein même de l'Hôtel «Le Val de Poix» et à côté du très conviviale restaurant «Les Gamines». Au cœur de l'Ardenne et à une heure de Liège ou de Namur, GARE ! s'inscrit dans une démarche plus générale de tiers-lieux, ces espaces hybrides et citoyens où l'on peut travailler, créer, vivre et rêver. Grâce à la conception du lieu lui-même mais également grâce au brassage des idées et des personnalités que l'on y croise.

Avec ses trois grandes salles de réunions, son espace de coworking de 10 places, sa salle de créativité et ses 3 nouvelles chambres-bureaux, s'y poser avec son laptop pour quelques heures, quelques jours ou quelques mois sera aussi simple et délicieux que de grignoter un chocolat devant une tasse de thé fumant. Et bien sûr, en GARE !, vous pourrez faire les deux. Par ailleurs, y organiser des séminaires et réunions sera largement permis, voire encouragé ! Outre les salles de réunion et l'espace de travail, les 42 chambres du Val de Poix et le restaurant des Gamines offrent l'infrastructure idéale pour ce genre d'activités. De quoi offrir aux entreprises et aux entrepreneurs qui désirent y séjourner tout le confort nécessaire pour y travailler efficacement.

D'autant plus qu'autour de GARE ! gravitent déjà une constellation de partenaires : animateurs de réunion créatives, coachs en entreprise, spécialistes de la communication, guides nature, designers…

Le travail au vert

Pour la fondatrice de GARE !, **Aude PIETTE**, la dynamisation des zones rurales par des espaces de travail partagés, répond à différents enjeux sociétaux : mutation des modes de travail, diminution des déplacements domicile-travail (et donc du temps perdu et du CO_2 dans la nature), mutualisation de services… *"Nous avons imaginé le coworking GARE ! pour plusieurs raisons. D'abord pour rassembler des travailleurs, salariés ou indépendants, qui partagent l'envie de travailler, quelques jours ou toute l'année, au cœur d'un écosystème créatif et en milieu rural. Ensuite pour offrir un espace hybride, entre du «comme à la maison» et le professionnalisme de salles de réunion plus officielles. L'idée étant aussi d'y faire vivre et grandir des compétences multiples, qui, à force de se côtoyer, s'enrichissent les unes des autres"*.

Mais l'expérience de travail en GARE ! n'est pas seulement une expérience de coworking. C'est aussi la possibilité de travailler, les yeux rivés sur la nature et les pieds sous la table des Gamines ! Pour faire simple : GARE ! offre le confort d'un hôtel et l'Ardenne plein les yeux, les poumons et les oreilles (vous entendez ? Le SILENCE !). De quoi réjouir les travailleurs nomades, freeworkers avec une politique de bureau flexible, voyageurs d'affaires, rédacteurs, journalistes et entrepreneurs de la région mais également tous ceux qui désirent s'évader de temps en temps pour travailler zen hors des villes.

GARE ! • «LES GAMINES» • HÔTEL «LE VAL DE POIX»

Rue des Ardennes, 18 - 6870 POIX-SAINT-HUBERT

hello@gare.space

PUBLI-RÉDACTIONNEL

QUARTIER LATIN
HOTEL • RESTAURANT • SPA

Vos événements professionnels méritent un cadre d'exception.

www.quartier-latin.be

Vos séminaires au Quartier Latin

Vous avez un séminaire à organiser et vous souhaitez un accompagnement de qualité ? Faites confiance à l'équipe du Quartier Latin, qui se mettra aux petits soins pour satisfaire au mieux à vos besoins.

Au cœur de la ville de Marche-en-Famenne, à seulement une heure de Bruxelles et Luxembourg et proche des grands axes autoroutiers, nous vous accueillons dans nos 8 salles totalement équipées pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes.

Que vous souhaitiez un lunch ou un repas gastronomique, notre équipe vous réserve une cuisine du terroir, saine et savoureuse.

Envie d'agrémenter votre journée de travail avec une activité ? La localisation de l'hôtel aux portes de l'Ardenne en fait un lieu idéal pour un évènement professionnel combinant réunions productives et activités ressourçantes.

Team Cooking, dégustation de bières régionales, balade guidée au cœur de la nature ou encore randonnée en VTT : les possibilités sont variées.

Pour vos séminaires résidentiels, profitez aussi du confort de nos chambres 4 étoiles. Un séjour au calme, taillé sur mesure pour votre entreprise. Contactez-nous pour une offre personnalisée. ■

Quartier Latin
Rue des Brasseurs 2
6900 Marche-en-Famenne
Contact : Elise BURETTE
084/43.01.35
eburette@quartier-latin.be
www.quartier-latin.be

Vous défaire de vos déchets électro :
lequel des trois sera votre partenaire idéal ?

**Ces trois costauds ont tous l'air bien sympathique.
Mais pour recycler vos déchets électro professionnels, seul
le Recycleur agréé Recupel est la bonne personne. Pourquoi ?**

- ✓ Parce qu'un Recycleur Recupel est un collecteur agréé ou un retraitant autorisé, avec à la clé un service impeccable.
- ✓ Parce qu'il satisfait aux exigences les plus strictes en matière de recyclage correct, de permis d'environnement et d'organisation efficace de son entreprise.
- ✓ Parce qu'il se fait un point d'honneur à respecter tout comme vous la législation sur les déchets.
- ✓ Parce qu'il n'a rien à vous cacher. Il sélectionne, démantèle, élimine et recycle tout électro comme il se doit.

RECYCLEUR AGRÉÉ RECUPEL

Demandez une proposition sans engagement sur **www.recupel.be/recupel-recycleur**

Recupel

Pour un environnement de qualité, recyclons!